



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUÉBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 13 MARS 1875.

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 3 mars, 1875.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de nommer Arnold Summers Munns, de 8 Old Jewry, de la cité de Londres, en Angleterre, écuyer, procureur et avocat, commissaire pour recevoir des affidavits sous l'article trente du Code de Procédure Civile du Bas-Canada. 1331

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC,

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. No. 1325.) AVIS.

En conformité de la 9e section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la location de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11, et de ses amendements.

CANTON MAILLOUX.

Rang sud-est du chemin Taché.

Location du lot No. 24, consentie à William Fortin, et ensuite transférée à Joseph Beaudoin.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

Québec, 10 mars, 1875.

1377

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 9 mars, 1875.

Avis est par le présent donné qu'une demande a été présentée à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par le conseil de la municipalité de Sainte-Geneviève de Rimouski pour obtenir l'autorisation de ne publier qu'en français seulement, tous avis, règlements ou résolutions faits ou passés par le dit conseil. Toutes représentations à ce contraire devront être produites dans le délai des deux mois qui suivront la seconde et dernière publication du présent avis. 1325

PROVINCE OF QUEBEC.

QUÉBEC, SATURDAY, 13th MARCH, 1875.

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 3rd March, 1875.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR, has been pleased to appoint Arnold Summers Munns, of 8 Old Jewry, in the City of London, England, Esquire, Attorney & Solicitor, a Commissioner to receive affidavits under article thirty of the Code of Civil Procedure of Lower Canada. 1332

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. No. 1325.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the location of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11, and amendments thereto.

TOWNSHIP MAILLOUX.

Range south-east of Taché Road.

Location of lot No. 24, made to William Fortin, and transferred to Joseph Beaudoin.

E. E. TACHE,
Assistant-Commissioner.

Québec, 10th March, 1875.

1378

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 9th March, 1875.

Notice is hereby given that application has been made to His Excellency the Lieutenant-Governor, by the municipal council of Sainte-Geneviève de Rimouski, for leave to publish in the french language only, all notices, by-laws and resolutions made or passed by the said council. All oppositions to the granting of the same must be produced within two months from the second and last insertion of the present notice. 1326

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des Lettres-Patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du six mars courant, incorporant les honorables Lucius Seth Huntington et Maurice Laframboise, de la cité de Montréal, l'honorable Asa B. Foster, Gardner B. Stevens, gentilhomme, Daniel T. Frost, commerçant, Gardner Stevens, commerçant, John P. Noyes, avocat, Elihu D. Lawrence, commerçant, Adolphe F. Savaria, commerçant, tous du village de Waterloo, dans le comté de Shefford, et Francis England, George England et Philo A. England, tous du township de Brôme, comté de Brôme, P. Q., dans le but de manufacturer et vendre des chaussures et toutes espèces d'ouvrage en cuir sous le nom de Waterloo Boot and Shoe Company, avec un fonds social s'élevant en totalité à vingt mille piastres, divisé en quatre cents parts de cinquante piastres chacune.

Daté au bureau du Secrétaire de la province de Québec, ce onzième jour de mars, mil huit cent soixante-et-quinze.

1429 C. B. DE ROUCHERVILLE, Secrétaire.

Public notice is hereby given that under the joint stock companies incorporation act, Letters-Patent have been issued under the great seal of the province of Québec, bearing date the sixth day of March instant, incorporating the Honorable Lucius Seth Huntington and the Honorable Maurice Laframboise, both of the city of Montreal, the Honorable Asa B. Foster, Gardner G. Stevens, gentleman, Daniel T. Frost, trader, Gardner Stevens, trader, John P. Noyes, advocate, Elihu D. Lawrence, trader, Adolphe F. Savaria, trader, all of the village of Waterloo, in the county of Shefford, and Francis England, George England and Philo A. England, of the township of Brome, in the county of Brome, P. Q., for the manufacture and sale of boots and shoes and all kinds of leather works, by the name of Waterloo Boot and Shoe Company, with a total capital stock of twenty thousand dollars, divided into four hundred shares of fifty dollars each.

Dated at the office of the Secretary of the province of Québec, this eleventh day of March, one thousand eight hundred and seventy-five.

1430 C. B. DE BOUCHERVILLE, Secretary.

Avis Divers.

Avis est donné qu'Adeline Sicard, de Montréal, épouse de David R. Ross, comptable, de Montréal, a poursuivi, à Montréal susdit, son dit mari en séparation de biens, par une action rapportée le deux janvier dernier (1875).

1189 LONGPRE & DUGAS, Avocats de la dite Adeline Sicard.

AVIS DE DISSOLUTION.

Avis public est par le présent donné que la société qui existait ci-devant entre feu Joseph N. Hall et Christian Seybold, comme marchands quincailliers, dans la cité de Montréal, sous les nom et raison de Joseph N. Hall & Co., a été dissoute par la mort du dit Joseph N. Hall, le cinq de novembre dernier, depuis laquelle date les affaires ont été et seront à l'avenir transigées par le dit Christian Seybold, sous le même nom et en son propre nom : le dit Christian Seybold est autorisé à percevoir tous les montants dus à la ci-devant société et règlera toutes les réclamations contre la dite société.

Montréal, 19 février, 1875. WILLIAM HALL, Exécuteur. C. SEYBOLD. 1197 2

Province de Québec, } District de Montréal, } Cour Supérieure.—Montréal. No. 541.

Mary Elizabeth Borrie, des cité et district de Montréal, épouse de Henry Jenking, du même lieu, lauréat en Nickel et dûment autorisée en justice pour l'effet des présentes, Demanderesse ; contre le dit Henry Jenking, Défendeur.

La dite demanderesse dûment autorisée en justice a intenté une action en séparation de biens, contre son dit mari le dit défendeur.

Montréal, 2 mars, 1875. J. & W. A. BATES, Procureurs de la Demanderesse. 1191 2

Province de Québec, } District de Montréal, } Cour Supérieure. No. 420. Dame Delima Chagnon, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Alexandre Vézina, sellier, du même lieu, et dûment autorisée par le juge à ester en justice, aux fins des présentes, Demanderesse ;

vs. Le dit Alexandre Vézina, Défendeur. Avis est donné que la demanderesse a, ce jourd'hui, intenté une action en séparation de corps et de biens contre son mari, le défendeur.

Montréal, 30 janvier, 1875. OUIMET, St. PIERRE & AUGÉ, Avocats de la Demanderesse. 1031 3

Miscellaneous Notices.

Notice is hereby given that Adeline Sicard, of Montreal, wife of David R. Ross, book-keeper, of Montreal, has instituted, at Montreal aforesaid, an action for separation of property, returnable and returned on the second day of January last (1875).

1190 LONGPRE & DUGAS, Attorneys for said Adeline Sicard.

NOTICE OF DISSOLUTION.

Public notice is hereby given that the co-partnership heretofore existing between the late Joseph N. Hall and Christian Seybold, as hardware merchants, at the city of Montreal, under the firm name of Joseph N. Hall & Co., was dissolved by the death of the said Joseph N. Hall, on the fifth November last, since which date the business has been and will in future be carried on by the said Christian Seybold, under the same name and for his own account : said Christian Seybold is entitled to receive all amounts due, and will settle all claims against the late firm.

Montréal, 19th February, 1875. WILLIAM HALL, Executor. C. SEYBOLD. 1198

Province of Quebec, } District of Montreal, } Superior Court.—Montreal. No. 541.

Mary Elizabeth Borrie, of the city and district of Montreal, wife of Henry Jenking, of the same place, nickel plater, and duly authorised in justice to these presents and to the effect her-of, Plaintiff ; against the said Henry Jenking, Defendant.

The said plaintiff duly authorized in justice has instituted an action for separation of property en séparation de biens, against her said husband the said defendant.

Montreal, 2nd March, 1875. J. & W. A. BATES, Attorneys for Plaintiff. 1192

Province of Quebec, } District of Montreal, } Superior Court. No. 420. Dame Delima Chagnon, of the city and district of Montreal, wife of Alexandre Vézina, of the same place, sadler, and duly authorized by the judge à ester en justice, to the effect of these presents, Plaintiff ;

vs. The said Alexandre Vézina, Defendant. Notice is hereby given that the plaintiff has, this day, instituted an action (en séparation de corps et de biens) of separation from bed and board, against the said defendant.

Montreal, 30th January, 1875. OUIMET, St. PIERRE & AUGÉ, Attorneys for Plaintiff. 1092

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société ci-devant existant entre les soussignés, sous les nom et raison de S. P. Willett & fils, a été dissoute, à compter du dernier jour de février dernier. Toutes les dettes dues à la dite société devront être payées à Brock Willett, l'un des soussignés, qui a acquis tous les biens de la dite société, et par qui tous les engagements de la dite société seront remplis.

S. P. WILLETT,
BROCK WILLETT.

Chambly, 1er Mars, 1875. 1221 2

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES
A FONDS SOCIAL
Montreal Curling Club.

Avis public est par les présentes donné, que sous un mois après la dernière publication du présent avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après nommées, pour obtenir des Lettres-Patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte, constituant eux et les autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être ainsi créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social.

Le nom proposé de la compagnie est «The Montreal Curling Club.»

L'objet pour lequel l'incorporation est demandée est d'ériger et d'entretenir des bâtisses dans la cité de Montréal, pour servir à des jeux connus sous le nom de «Curling.»

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies seulement dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de dix mille piastres, divisé en six cents actions de vingt-cinq piastres chacune.

Les noms, résidences et professions des requérants sont: Sir Hugh Allan de Ravenscrag, chevalier; George A. Drummond, écuyer, marchand; Robert Brown, écuyer; Colonel John Dyle; James Tyre, écuyer; George Denholm, écuyer, marchand; Alexander T. Paterson, écuyer, marchand; David Law, écuyer; et James Williamson, écuyer, tous de la dite cité de Montréal, et tous sujets de Sa Majesté de naissance ou par naturalisation.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solliciteurs pour les Requérants.
Montréal, 2 mars, 1875. 1223 2

Avis est par le présent donné que le dix-sept avril prochain, Alexander Adam Wilson, failli, ci-devant marchand de fer, de Montréal, s'adressera à la cour supérieure, à Montréal, pour en obtenir sa décharge, conformément à l'acte de faillite de 1869, et ses amendements.

LONGPRÉ & DUGAS,

Procureurs *ad litem* du dit A. A. Wilson.
Montréal, 19 février, 1875. 989 7

Avis est par le présent donné que Dame Agnès Houliston, de la cité de Montréal, épouse de Marcellus G. Edson, marchand, de la dite cité de Montréal, a aujourd'hui institué contre son dit mari, devant la cour supérieure, à Montréal, une action en séparation de biens.

LONGPRÉ & DUGAS,

Avocats de la dite Dame Agnès Houliston.
Montréal, 19 février, 1875. 991 4

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine N. Charpentier, failli. Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au lieu d'affaires du failli, à L'Avenir, dans le comté de Drummond, mercredi, le vingt-quatre mars courant, à deux heures p.m., dans le but de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

S. FRASER,
Syndic provisoire.

L'Avenir, 8 mars, 1875. 1373

DISSOLUTION OF PARTNERSHIP.

The partnership heretofore existing between the undersigned, under the name or firm of S. P. Willett & son, has been dissolved as on and from the last day of February last. All debts due to said firm are to be paid to the undersigned, Brock Willett, who has acquired all the assets of said firm, and by whom all the liabilities thereof will be liquidated.

S. P. WILLETT,
BROCK WILLETT.

Chambly, 1st March, 1875. 1222

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

Montreal Curling Club.

Public notice, is hereby given, that within one month from the last publication of this notice application, will be made to His Honor, the Lieutenant-Governor, in council, the persons hereinafter mentioned for letters patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body corporate and politic under the provisions of «The Joint Stock Companies Incorporation Act.»

The proposed name of the company is the «Montreal Curling Club.»

The object for which its incorporation is sought is to erect and maintain buildings in the city of Montreal, to be used as Curling rinks.

The operations of the said company will be carried on solely in the city of Montreal, in the district of Montreal, and Province of Quebec.

The amount of the capital stock of said company is to be ten thousand dollars, divided, into six hundred shares of twenty-five dollars each.

The names, places of residence and occupations of the applicants are: Sir Hugh Allan, of Ravenscrag, Knight; George A. Drummond, esquire, merchant; Robert Brown, esquire, Colonel John Dyle; James Tyre, esquire; George Denholm, esquire, merchant; Alexander T. Paterson, esquire, merchant; David Law, esquire; and James Williamson, esquire; all of the said city of Montreal, all of whom are subjects of Her Majesty, by birth or naturalization and are to be the first directors of the said Company.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solicitors for Applicants.
Montréal, 2nd March 1875. 1224

Notice is hereby given that on the seventeenth day of April next, Alexander Adam Wilson, an insolvent, and heretofore a hardware merchant, of Montreal, will apply to the superior court, in Montreal, to obtain his discharge, according to the insolvent act of 1869, and its amendments.

LONGPRÉ & DUGAS,

Attorneys *ad litem* of said A. A. Wilson.
Montréal, 19th February, 1875. 990

Notice is hereby given that Dame Agnès Houliston, of the city of Montreal, wife of Marcellus G. Edson, merchant, of the said city of Montreal, has to-day instituted against her said husband, before the superior court, at Montreal aforesaid, an action for separation of property.

LONGPRÉ & DUGAS,

Attorneys for said Dame Agnès Houliston.
Montréal, 19th February, 1875. 992

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine N. Charpentier, an insolvent. The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, at L'Avenir, in the county of Drummond, on Wednesday, the twenty-fourth day of March instant, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

S. FRASER,
Interim assignee.

L'Avenir, 8th March, 1875. 1374

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Duncan Bell, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour, un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et lundi, le dix-neuvième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

DUNCAN BELL,

Par ABBOTT, TAIT, WATHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 4 mars, 1875. 1303

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Ludger Goggnette, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel de la cité de Montréal, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,

No. 97, rue Saint-Jacque, Syndic.
Montréal, 8 mars, 1875. 1313

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edmond Laflamme, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que le failli susdit a déposé à mon bureau un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, tel que requis par la loi, et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et de décharge dans les trois jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, les trois jours expirant samedi, le vingt-septième jour de mars mil huit cent soixante-quinze, j'agirai d'après les clauses et conditions du dit acte.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 8 mars 1875. 1315

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Haly, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, vendredi, le neuvième jour d'avril prochain, à trois heures p.m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 8 mars, 1875. 1311

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Daoust, de Templeton, P. Q. commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens. Les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, dans Templeton, mercredi, le vingt-quatre mars mil huit cent soixante-quinze, à deux heures p.m., afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

A BOURGEOU,
Syndic provisoire.

Aylmer, 8 mars, 1875. 1317

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Elisée Noël, failli.

Les créanciers du failli sont requis de s'assembler à mon bureau, à L'Avenir, dans le comté de Drummond, mercredi, le vingt-quatre mars courant, à onze heures a. m., dans le but d'autoriser le syndic à vendre, aux conditions qu'il jugera à propos, l'immeuble qu'il a retiré de la vente, faite d'offres suffisantes, le trente janvier dernier, sous l'autorité de la section 47 du dit acte, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. FRASER,
Syndic.

L'Avenir, 8 mars, 1875. 1371

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Duncan Bell, an Insolvent

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on Monday, the nineteenth day of April next, he will apply to the said court, for a confirmation of the discharge thereby effected.

DUNCAN BELL,

By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 4th March, 1875. 1304

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Ludger Goggnette, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

L. JOS. LAJOIE,

No. 97, Saint-James street, Assignee.
Montreal, 8th March, 1875. 1314

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Edmond Laflamme, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given, that the insolvent has filed in my office a deed of composition and discharge, executed by the proportion of his creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Saturday, the twenty-seventh day of March one thousand eight hundred and seventy-five, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 8th March, 1875. 1316

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Haly, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Friday, the ninth day of April next, at three o'clock p.m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 8th March, 1875. 1312

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Daoust, of Templeton, P. Q. trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me. The creditors are notified to meet at his place of business, in Templeton, on Wednesday, the twenty-fourth March one thousand eight hundred and seventy-five, at two o'clock p.m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A BOURGEOU,
Interim assignee.

Aylmer, 8th March, 1875. 1318

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Elisée Noël, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at my office, at L'Avenir, in the county of Drummond, on Wednesday, the twenty-fourth day of March instant, at eleven o'clock a. m., for the purpose of authorizing the assignee to sell, upon the terms he may deem best, the real estate which he withdrew from sale, for want of sufficient bids, on the thirtieth day of January last, under section 47 of the said act, and for the settlement of the affairs of the said estate generally.

S. FRASER,
Assignee.

L'Avenir, 8th March, 1875. 1372

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Edouard Fortier, ci-devant marchand, de Nicolet, maintenant, commerçant de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Whyte, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains, leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le deuxième jour d'avril prochain, à onze heures a.m., pour l'examen du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
Syndic.
1309

Montréal, 8 Mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Wm. M. Patterson, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, samedi, le dixième jour d'avril prochain, à onze heures a. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
1347

Montréal, 9 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Norbert Sylvestre, commerçant, de la paroisse de Saint-Simon, comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, tant en son nom que comme ayant été en société avec Isidore Maranda, sous la raison sociale de "Maranda & Sylvestre," failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au domicile et demeure du failli, à Saint-Simon susdit, le vingt-trois du courant, à une heure de l'après-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

J. C. BACHAND,
Syndic provisoire.
1355

Saint-Liboire, 5 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. H. Dorval, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 129, rue Notre-Dame, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de mars mil huit cent soixante-quinze, à onze heures a.m., pour recevoir l'état de ses affaires, et nommer un syndic.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic provisoire.
1349

Montréal, 8 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph René, commerçant-épiciier, de la ville de Nicolet, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à son domicile, en la dite ville de Nicolet, le vingt-trois de mars courant, à dix heures de l'avant-midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires, et de nommer un syndic.

A. O. HOULE,
Syndic provisoire.
1357

St. Célestin, 8 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Césaire Fleurant, commerçant de bois, et entrepreneur, de la paroisse de Sainte-Monique, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à son domicile, en la dite paroisse de Sainte-Monique, le vingt-deux de

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Edouard Fortier, formerly of Nicolet, merchant, now of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the twelfth day of April next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.
1310

Montreal, 8th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Wm. M. Patterson, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Saturday, the tenth day of April next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
1348

Montreal, 9th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Norbert Sylvestre, trader, of the parish of Saint-Simon, county of Bagot, district of Saint-Hyacinthe, as well in his name as having been in partnership with Isidore Maranda, under the name and firm of "Maranda & Sylvestre," an Insolvent.

The insolvent has made an assignment to me of his estate, and the creditors are notified to meet at his domicile and place of above, at Saint-Simon aforesaid, on the twenty-third day instant, at one of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

J. C. BACHAND,
Interim assignee.
1356

Saint-Liboire 5th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. H. Dorval, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 129, Notre-Dame street, in Montreal, on Tuesday, the twenty-third day of March, at eleven o'clock a.m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

L. JOS. LAJOIE,
Interim assignee.
1350

Montreal, 8 March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph René, of the town of Nicolet, trader and grocer, an Insolvent.

The insolvent having made an assignment of his estate to me, the creditors are notified to meet in the said town of Nicolet, at his domicile, on the twenty-third day of March instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

A. O. HOULE,
Interim assignee.
1358

St. Célestin, 8th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Césaire Fleurant, lumber merchant and contractor, of the parish of Sainte-Monique, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, the creditors are notified to meet in the said parish of Sainte-Monique at his domicile on the twenty-

mars courant, à dix heures de l'avant-midi, afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

A. O. HOULE,
Syndic provisoire.
Saint-Célestin, 8 mars, 1875. 1359

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Elzéar Martel, failli.
Je, soussigné, Charles Albert Vilbon, écuyer, du village Saint-Jean Baptiste, paroisse et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de m'envoyer leurs réclamations d'ici à un mois, et ils sont de plus notifiés qu'une assemblée de créanciers dans la dite affaire aura lieu à mon bureau, No. 6, rue Saint-Jacques, à Montréal, le neuvième jour d'avril prochain, à deux heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'administration générale des affaires de la faillite.

CHS. ALB VILBON,
Syndic.
Montréal, 9 mars, 1875. 1387

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Turner, commerçant et cordonnier, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, I. L. Clair, syndic officiel, de la cité des Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler à mon bureau, en cette cité, rue Craig, lundi, le cinquième jour d'avril prochain, à dix heures a. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

I. L. CLAIR,
Syndic.
Trois-Rivières, 3 mars, 1875. 1399

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Andrew Joseph Whiteford, commerçant, bijoutier, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau en cette cité, rue Craig, mercredi, le vingt-quatrième jour de mars courant, à 10 heures a. m., pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

I. L. CLAIR,
Syndic provisoire.
Trois-Rivières, 8 mars, 1875. 1401

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis Vaugeois, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, I. L. Clair, syndic officiel de la cité des Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler à mon bureau en cette cité, rue Craig, samedi, le deuxième jour d'avril prochain, à dix heures, a. m., pour l'examen du failli, et l'arrangement des affaires de la faillite. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

I. L. CLAIR,
Syndic.
Trois-Rivières, 8 mars, 1875. 1397

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Harmer, bijoutier, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, dans la cité de Montréal, mercredi, le quatorzième jour d'avril prochain, A. D., 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.
Montréal, 1 mars, 1875. 1413

second day of March instant, at ten o'clock, in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. O. HOULE,
Interim assignee.
Saint-Célestin, 8th March, 1875. 1350

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Elzéar Martel, an Insolvent.
I, the undersigned, Charles Albert Vilbon, esquire, of the village of Saint-Jean Baptiste, parish and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, in Montreal, on the ninth day of April next, at two o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHS. ALB VILBON,
Assignee.
Montreal, 9th March, 1875. 1388

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Turner, shoemaker and trader, of the city of Three-Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, I. L. Clair, official assignee, of the city of Three-Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Craig street, in this city, on Monday, the fifth day of April next, at ten o'clock a. m., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

I. L. CLAIR,
Assignee.
Three-Rivers, 3rd March, 1875. 1400

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Andrew Joseph Whiteford, of the city of Three-Rivers, trader and jeweller, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in my office, in this city, Craig street, on Wednesday, the twenty-fourth day of March instant, at 10 o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

I. L. CLAIR,
Interim assignee.
Three-Rivers, 8th March, 1875. 1402

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Louis Vaugeois, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, I. L. Clair, official assignee, of the city of Three Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Craig street, in this city, on Saturday, the second day of April next, at ten o'clock, a. m., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

I. L. CLAIR,
Assignee.
Three Rivers, 8th March, 1875. 1398

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Harmer, of the city and district of Montreal, jeweller, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Wednesday, the fourteenth day of April, A. D. 1875, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.
Montreal, 1st March, 1875. 1414

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Adolphe Arcand et Rémi Maillet, tous deux de la cité de Montréal, marchands de marchandises sèches, ci-devant agissant tant individuellement que comme associés, sous les nom et raison de Arcand et Maillet, faillis.

Je, soussigné, André B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains, leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, dans la cité de Montréal, mercredi, le quatorzième jour d'avril prochain A. D., mil huit cent soixante-quinze, à trois de l'après-midi, pour l'examen public du failli, et pour le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'y assister.

A. B. STEWART,
Syndic.
1415

Montréal, 1 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Louis *alias* Léon Gagnon, carrossier et commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 999, rue Ontario, le vingt-deuxième jour de mars courant, à 10 heures a. m., pour prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
1381

Montréal, 4 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Julien Demers, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, I. L. Clair, syndic officiel, de la cité des Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler à mon bureau, en cette cité, rue Craig, lundi, le douzième jour d'avril prochain, à deux heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

I. L. CLAIR,
Syndic.
1389

Trois-Rivières, 9 mars 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Baxter, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, I. L. Clair, syndic officiel, de la cité des Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler à mon bureau, en cette cité, rue Craig, vendredi, le neuvième jour d'avril prochain à dix heures a. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

I. L. CLAIR,
Syndic.
1395

Trois-Rivières, 8 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Newhouse Armstrong, Jessie Deligny Armstrong et James Ferguson Armstrong, tous faisant affaires ensemble dans la cité de Montréal, comme marchands de provisions, sous les nom et raison de Armstrong frères, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaires, No. 1, rue des Commissaires, à Montréal, lundi, le vingt-neuvième jour de mars courant, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires et nommer un syndic.

DAVID J. CRAIG,
Syndic provisoire.
1345

Montréal, 9 mars, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Adolphe Arcand and Rémi Maillet, both of the city of Montreal, dry goods merchants, herein acting as well individually as copartners, under the name, style and firm of Arcand & Maillet, Insolvents.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, in the city of Montreal, on Wednesday, the fourteenth day of April, A. D., one thousand eight hundred and seventy-five, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

A. B. STEWART,
Assignee.
1416

Montreal, 1st March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon *alias* Louis Gagnon, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 999, Ontario street, Montreal, the twenty-second day of March next, at 10 o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim assignee.
1382

Montreal, 4th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Julien Demers, of the city of Three-Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, I. L. Clair, official assignee, of the city of Three-Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Craig street, in this city, on Monday, the twelfth day of April next, at two o'clock p. m., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

I. L. CLAIR,
Assignee.
1390

Three-Rivers, 9th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Baxter, of the city of Three Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, I. L. Clair, official assignee, of the city of Three Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Craig street, in this city, on Friday, the ninth day of April next, at ten o'clock a. m., for the public examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

I. L. CLAIR,
Assignee.
1396

Three Rivers, 8th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Newhouse Armstrong, Jessie Deligny Armstrong and James Ferguson Armstrong, all carrying on trade and business together at the city of Montreal, as provision merchants, under the name and firm of Armstrong Brothers, Insolvents.

The insolvent has made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at their place of business, No. 1, Commissioner street, in Montreal, on Monday, the twenty-ninth day of March instant, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs and to appoint an assignee.

DAVID J. CRAIG,
Interim assignee.
1346

Montreal, 9th March, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Lafranchise, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ait été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le septième jour d'avril prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel. 1379

Montréal, 4 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert McIntosh, épicier, des cité et district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 139, rue de la Montagne, dans la dite cité de Montréal, lundi, le vingt-neuvième jour de mars A. D. 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire. 1411

Montréal, 9 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Boyer, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, Soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, Jeudi, le quinziesme jour d'avril prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic. 1351

Montréal, 9 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Léon Rotti, failli.

Je, soussigné, Octave Ouellette, syndic officiel, du village de Plessisville, suis devenu syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations dans le cours d'un mois; et ils sont de plus notifiés de se réunir à Québec, dans le bureau de MM. Chs. T. Côté & Cie, le septième jour d'avril prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen public du failli, et le règlement général des affaires de la faillite. Le failli est requis de s'y trouver.

OCTAVE OUELLETTE,
Syndic. 1305

Plessisville, 5 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alfred Munier dit Lagacé, voiturier, de Saint-Laurent, dans le district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont requis de se réunir à sa place d'affaires, au susdit lieu, près de l'hôtel Bougie, mardi, le vingt-troisième jour de mars courant, à dix heures du matin pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

CHS. ALB. VILBON,
Syndic provisoire. 1319

Village St. Jean-Baptiste, 4 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Octave Coté, de Sainte-Cécile du Bic, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, au Bic, samedi, le vingt-septième jour de mars 1875, à 2 heures p. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

OWEN MURPHY,
Syndic provisoire. 1333

Québec, 8 mars, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Lafranchise, an Insolvent. I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims, before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the seventh day of April next, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee. 1380

Montreal, 4th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Robert McIntosh of the city and district of Montreal, grocer, an insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 139, Mountain street, in the said city of Montreal, on Monday, the twenty-ninth day of March A. D. 1875, at the hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim assignee. 1412

Montreal, 9th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Boyer, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Thursday, the fifteenth day of April next, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee. 1352

Montreal, 9th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Léon Rotti, an Insolvent.

I, the undersigned, Octave Ouellette, official assignee, of the village of Plessisville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Messrs. Chs. T. Côté & Co., in the city of Quebec, on the seventh day of April next, at 3 o'clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

OCTAVE OUELLETTE,
Assignee. 1306

Plessisville, 5th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Alfred Munier dit Lagacé, carriage-maker, of Saint-Laurent, in the district of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in the said parish, at his place of business, near the Bougie hôtel, on Tuesday, the twenty-third day of March instant, at ten o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

CHS. ALB. VILBON,
Interim assignee. 1320

Village St. Jean-Baptiste, 4th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS

In the matter of Octave Coté, of Sainte-Cécile du Bic, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, Bic, on Saturday, the twenty-seventh day of March 1875, at 2 o'clock p. m., to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee.

OWEN MURPHY,
Interim assignee. 1334

Quebec, 8th March, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Reay, de la cité de Montréal, tant individuellement et agissant tant en son nom que pour George Beattie, ci-devant de Montréal, et de la société existant entr'eux à Montréal, comme épiciers, sous les nom et raison de Reay & Beathe, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
1343

Montréal, 9 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Joseph Prospère Chagnon dit Larose, de la paroisse de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 115, rue Saint-Laurent, Montréal, le vingt-troisième jour de mars courant, à dix heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
1383

Montréal, 8 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Isidore Maranda, commerçant, de Saint-Simon, comté de Bagot, tant personnellement que comme ayant été en société avec Norbert Sylvestre, sous la raison sociale de "Maranda & Sylvestre," failli.

Je, soussigné, François-Xavier Cadieux, de Saint-Simon susdit, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, dans le cours d'un mois, et sont notifiés de se réunir au bureau de MM. Sicotte & Teller, avocats, dans la cité de Saint-Hyacinthe, vendredi, le seize avril prochain, à onze heures a. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est requis d'y assister.

F. X. CADIEUX,
Syndic.
1409

Saint-Hyacinthe, 2 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Michel Fournier, commerçant, de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et ses créanciers sont requis de s'assembler à son siège d'affaires et domicile, en la paroisse de Saint-Jean Baptiste de Rouville, mardi, le trente mars courant, à onze heures avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

G. A. GIGAULT,
Syndic provisoire.
1425

Saint-Césaire, 8 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Humbert & Co., de Québec, distillateurs et manufacturiers, faillis.

Une assemblée des créanciers des sus-nommés faillis aura lieu à mon bureau, samedi, le vingt-sept mars 1875, à 11 heures a. m., pour le règlement des affaires de la faillite en général.

OWEN MURPHY,
Syndic.
1427

Québec, 12 mars 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. B. Fortier, de Saint-Jean Deschailions, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de s'assembler au lieu d'affaires du failli, à Saint-Jean Deschailions, jeudi, le dix-huitième jour de mars courant, à midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

N. GAGNON,
Syndic provisoire.
1203 2

Champlain, 4 mars, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Charles Reay, of the city of Montreal, individually and acting for himself and for George Beattie, late of Montreal, in the co-partnership carried on by them at Montreal, as grocers under the name and firm of Reay & Beathe, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
1344

Montreal, 9th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Joseph Prospère Chagnon dit Larose, of the parish of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are notified to meet at his business place, No 115, Saint-Lawrence Main street, Montreal, the twenty-third day of March instant, at ten o'clock a. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim assignee.
1384

Montreal, 8th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Isidore Maranda, of Saint-Simon, county of Bagot, trader, acting as well personally as having heretofore carried on business in partnership with Norbert Sylvestre, under the name and firm of "Maranda & Sylvestre, an Insolvent.

I, the undersigned, François-Xavier Cadieux, of Saint-Simon aforesaid, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are notified that a meeting will be held in the city of Saint-Hyacinthe, in the office of Messrs. Sicotte & Teller, advocates, on Friday, the sixteenth day of April next, at 11 o'clock a. m., for the purpose of examining the insolvent and ordering of the affairs generally. The insolvent is requested to attend.

F. X. CADIEUX,
Assignee.
1410

Saint-Hyacinthe, 2nd March, 1874.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Michel Fournier, trader, of the parish of Saint-Jean-Baptiste de Rouville, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and his creditors are required to meet at his business place and domicile, in the parish of Saint-Jean-Baptiste de Rouville, on Tuesday, the thirtieth day of March instant, at eleven o'clock in the forenoon, in order to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

G. A. GIGAULT,
Interim assignee.
1426

Saint-Césaire, 8th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Humbert & Co., of Quebec, distillers and manufacturers, Insolvents.

A meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at my office, on Saturday, the twenty-seventh March, 1875, at 11 o'clock A. M., for the purpose of ordering the affairs of the estate generally.

OWEN MURPHY,
Assignee.
1428

Quebec, 12th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. B. Fortier, of Saint-Jean Deschailions, failli.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, at Saint-Jean Deschailions, on Thursday, the eighteenth day of March instant, at noon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

N. GAGNON,
Interim assignee.
1204

Champlain, 4th March, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Olivier Levasseur, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Je, soussigné, I. L. Clair, syndic officiel, de la cité des Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler à mon bureau, en cette cité, rue Craig, samedi, le dixième jour d'avril prochain, à dix heures a. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

I. L. CLAIR,
Syndic
1393

Trois-Rivières, 9 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Basilique Déroche, contracteur et commerçant, de Montréal, failli.

Je, soussigné, John Whyte, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Whyte, Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour d'avril prochain, à onze heures a. m., pour l'examen public du failli et le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN WHYTE,
Syndic.
1385

Montréal, 10 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. E. Dubord & Co., de la cité des Trois-Rivières, faillis.

Je, soussigné, I. L. Clair, syndic officiel, de la cité des Trois-Rivières, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations, entre mes mains, sous un mois, et sont aussi notifiés de s'assembler à mon bureau, en cette cité, rue Craig, lundi, le douzième jour d'avril prochain, à dix heures a. m., pour l'examen des faillis et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont par le présent notifiés d'assister à la dite assemblée.

I. L. CLAIR,
Syndic.
1391

Trois-Rivières, 9 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William alias Guillaume Dauplaise, - commerçant, de la paroisse de Saint-François du Lac, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et effets, et les créanciers sont notifiés de se réunir à la résidence et siège des affaires du failli, dans la paroisse de Saint-François du Lac, le vingt-troisième jour de mars prochain, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

V. GLADU,
Syndic provisoire.

Saint-François du Lac, 27 février, 1875. 1199 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. et P. Coyne, commerçants, du Portage du Fort, Faillis.

Avis est par le présent donné que les faillis ont déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, exécuté par la proportion de leurs créanciers, tel que requis par la loi, et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, les dits trois jours expirant, jeudi, le vingt-cinquième jour de mars 1875, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

ARTHUR M. PERKINS,

Bureau de Perkins & Lajoie, Syndic.
Montréal, 1er mars, 1875. 1195 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Huston, commerçant, de Princeville, failli.

Avis est par le présent donné que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Olivier Levasseur, of the city of Three-Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, I. L. Clair, official assignee, of the city of Three-Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Craig street, in this city, on Saturday, the tenth day of April next, at ten o'clock a. m., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

I. L. CLAIR,
Assignee.
1394

Three-Rivers, 9th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Basilique Déroche, contractor and trader, of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, John Whyte, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of April next, at eleven o'clock a. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN WHYTE,
Assignee.
1386

Montreal, 10th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. E. Dubord & Co., of the city of Three-Rivers, Insolvents.

I, the undersigned, I. L. Clair, official assignee, of the city of Three-Rivers, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Craig street, on Monday, the twelfth day of April next, at ten o'clock a. m., for the public examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent are hereby notified to attend.

I. L. CLAIR,
Assignee.
1392

Three-Rivers, 9th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William alias Guillaume Dauplaise, trader, of the parish of Saint-François du Lac, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the residence and place of business of the insolvent, in the parish of Saint-François du Lac, on the twenty-third day of March next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs and to appoint an assignee.

V. GLADU,
Interim assignee.

Saint-François du Lac, 27th February, 1875. 1200

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. & P. Coyne, of Portage du Fort, traders, Insolvents.

Notice is hereby given, that the insolvents have filed in my office a deed of composition and discharge, executed by the proportion of their creditors, as required by law, and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Thursday, the twenty-fifth day of March 1875, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge, according to the terms thereof.

ARTHUR M. PERKINS,

Office of Perkins & Lajoie, Assignee.
Montreal, 1st March, 1875. 1196

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Huston, of Princeville, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that the insolvent has filed in my office, a deed of composition and discharge,

décharge, exécuté par la proportion de ses créanciers tel que requis par la loi; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, les dits trois jours expirant jeudi, le vingt-cinquième jour de mars 1875, le syndi soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
1193 2

Montréal, 2 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Isaac Pharoah, failli.
Les créanciers du failli sont notifiés de se réunir au bureau du soussigné, à Knowlton, à une heure de l'après-midi, lundi, le vingt-deuxième jour de mars courant, pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

JOS. LEFEBVRE,
Syndic.
1209 2

Knowlton, Q., 1er mars, 1875.

ACTE DE LA FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Auguste Laperle, failli.
Je, soussigné, George-Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le trentième jour de mars prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
1243 2

Montréal, 24 février, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Onézime Beauchamp, de la paroisse de Montréal, commerçant, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société avec Georges Amyot, sous le nom "Beauchamp et Amyot," failli.
Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 146, rue Saint-Dominique, paroisse de Montréal, le 16 mars prochain, à dix heures a. m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires et de nommer un syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
1245 2

Montréal, 27 février, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine Dupré, failli.
Un bordereau des dividendes a été préparé et retera ouvert aux oppositions jusqu'au 15 mars courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

G. H. DUMESNIL,
Syndic.
1241 2

Montréal, 2 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William F. Wilbrins, failli.
Un bordereau de dividende a été préparé et ouvert aux objections jusqu'au quinzième jour de mars courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

J. M. LEFEBVRE,
Syndic.
1207 2

Knowlton, 1er mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Benjamin Hutchins, de la cité de Montréal, marchand à commission et commerçant, failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 188 et 190, rue McGill, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de mars, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.
1217 2

Montréal, 3 mars, 1875.

executed by the proportion of his creditors, as required by law; and that if no opposition is made to said deed of composition and discharge within three juridical days after the last publication of this notice, said three days expiring on Thursday, the twenty-fifth day of March, 1875, the undersigned assignee will act upon the said deed of composition and discharge according to the terms thereof.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
1194

Montreal, 2nd March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Isaac Pharoah, an Insolvent.
The creditors of the above named insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, in Knowlton, at the hour of one o'clock, p.m., on Monday, the twenty second day of March instant, for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOS. LEFEBVRE,
Assignee.
1210

Knowlton, Q., 1st March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Auguste Laperle, an Insolvent.
I, the undersigned, George-Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the 30th day of March next, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.
1244

Montreal, 24th February, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Onézime Beauchamp, of the parish of Montréal, trader, as well individually as having done business in partnership with Georges Amyot, under the name of "Beauchamp and Amyot," an Insolvent.

The insolvent having made an assignment of his estate to me, his creditors are notified to meet at his business place, No. 146, Saint-Dominique street, parish of Montréal, on the 16th day of March next, at ten o'clock a.m., to take communication of the statement of his affairs and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim assignee.
1246

Montreal, 27th February, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine Dupré, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the 15th day of March instant, after which dividend will be paid.

G. H. DUMESNIL,
Assignee.
1242

Montreal, 2nd March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William F. Wilbrins, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared open to objection until the fifteenth day of March instant, after which dividend will be paid.

J. M. LEFEBVRE,
Assignee.
1208

Knowlton, 1st March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Benjamin Hutchins, of the city and district of Montreal, commission merchant and trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 188 & 190, McGill street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-second day of March, of eleven of the clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim assignee.
1218

Montreal, 3rd March, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de A. W. Bacon, failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à l'hôtel de S. Davis Coaticooke, lundi, le vingt-deuxième jour de mars courant, à deux heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

ISRAEL WOOD,
Syndic provisoire.

Stanstead, 3 mars, 1875.

1227 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Nelson, de la cité de Montréal, confiseur et commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, No. 67, rue Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, mardi, le vingt-troisième jour de mars, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

T. S. BROWN,
Syndic provisoire.

Montréal, 3 mars, 1875.

1219 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dosithé Allard, commerçant, de la Pointe Claire, failli.

Avis est par le présent donné que le failli sus-nommé a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été signé par une majorité des créanciers du dit failli, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujette à être vérifiée en évaluant telle proportion; et si aucune opposition ou objection au dit acte de composition et de décharge, n'est faite devant moi par ses créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, je, syndic soussigné, en cette affaire, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant sa teneur.

G. E. MAYRAND,
Syndic.

6, rue Saint-Jacques,
Montréal, 2 mars, 1875.

1215 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Pierre Eymard Jay, failli.
Je, soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le cinquième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 3 mars, 1875.

1233 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Turcotte, marchand, de Joliette, failli.

Les créanciers du failli sus-nommé, sont par le présent notifiés qu'il a déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion, et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après celui de la dernière publication du présent avis, lequel sera le treize mars courant (1875), le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

A. MAGNAN,
Syndic officiel

Joliette, 1er mars, 1875.

1213 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Alphonse Bastien, failli.
Je soussigné, George Hyacinthe Dumesnil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of A. W. Bacon, an Insolvent.
The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at S. Davis hotel, Coaticooke, on Monday, the twenty-second day of March instant, at two o'clock p. m., to receive statement of his affairs, and to appoint an assignee.

ISRAEL WOOD,
Interim assignee.

Stanstead, 3rd March, 1875.

1228

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Thomas Nelson, of the city and district of Montreal, confectioner and trader, an Insolvent.

The Insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, No. 67, Saint-Antoine street, in the city of Montreal, on Tuesday, the twenty-third day of March next, at eleven of the clock in the forenoon to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

T. S. BROWN,
Interim assignee.

Montreal, 3rd March, 1875.

1220

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dosithé Allard, of Point Claire, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that the above named insolvent has deposited, in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority of the creditors of said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and if no opposition or objection to said deed of composition and discharge, be made before me by his creditors, within three juridical days after the last publication of this notice, I, the undersigned, assignee, in this matter, will proceed to act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

G. E. MAYRAND,
Assignee.

6, Saint-James street,
Montreal, 2nd March, 1875.

1216

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Pierre Eymard Jay, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter.

Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the 5th day of April next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.

Montreal, 3rd March, 1875.

1234

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Turcotte, trader, of Joliette, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified that he hath deposited in my office, a deed of composition and discharge, bearing having been executed by a majority in number of his creditors, representing the three fourths in value of his debts, subject to be verified in valuating such proportion; and if no opposition to the said deed of composition and discharge, is made within three juridical days next after the last publication of the present notice, which day shall be the thirteenth day of March instant (1875) the undersigned, assignee, shall act by the said deed of composition and discharge, and according to its terms.

A. MAGNAN,
Official assignee.

Joliette, 1st March, 1875.

1214.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Alphonse Bastien, an Insolvent.
I, the undersigned, George Hyacinthe Dumesnil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their

réclamations à mon bureau, No. 212, rue Notre-Dame, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de s'y réunir, le cinq avril prochain, à trois heures p. m., pour l'examen du failli et l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est par le présent notifié d'assister à la dite assemblée.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.
1235 2

Montréal, 2 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Bruno Béliveau, failli.

Je, soussigné, George Isidore Barthe, syndic officiel, de la ville de Sorel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire à mon bureau leurs réclamations, sous un mois.

G. I. BARTHE,
Syndic.
1211 2

Sorel, 4 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de F. A. Beaudry, commerçant de Saint-Hyacinthe, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, à Saint-Hyacinthe, le quinze mars courant, à midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

M. E. BERNIER,
Syndic provisoire.
1225 2

Saint-Hyacinthe 3 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Rodolphe Beaugrand dit Champagne, de la cité de Montréal, marchand, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, ses créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place d'affaires, No. 296½ rue Sainte-Catherine, Montréal, le 15ème jour de mars prochain, à dix heures, a.m., afin de prendre communication de l'état de ses affaires, et de nommer un Syndic.

G. H. DUMESNIL,
Syndic provisoire.
1237 2

Montréal, 26 février, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George James Hubbard, opticien des cité et district de Montréal, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, numéro 299, rue Notre-Dame, dans la cité de Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de mars prochain, A. D., mil huit cent soixante-quinze, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

A. B. STEWART,
Syndic provisoire.
1231 2

Montréal, 27 février, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,

Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Josiah Gustin, commerçant, du canton de Stanstead, dans le dit district, failli.

Mercredi, le septième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSIAH GUSTIN,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs ad litem.
1229 2

Canton de Stanstead, 2 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Dame Christine Pesant, veuve de feu Pierre Guillemette, commerçant du village de Saint-Michel, d'Yamaska, faillie.

Un bordereau des dividendes sur les meubles et immeubles a été préparé, et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour de mars prochain, après lequel les dividendes seront payés.

V. GLADU,
Syndic.
1155 2

Saint-François du Lac, 27 février, 1875.

claims, before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 212, Notre-Dame street, on the fifth day of April next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend said meeting.

G. H. DUMESNIL,
Official assignee.
1236

Montreal, 2nd March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Jean-Baptiste Bruno Béliveau, an Insolvent.

I, the undersigned, George Isidore Barthe, official assignee, of the town of Sorel, have been appointed assignee in this matter. Creditors are required to file their claims before me, within one month.

G. I. BARTHE,
Assignee.
1.12

Sorel, 4th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of F. A. Beaudry, trader, of Saint-Hyacinthe, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet in Saint-Hyacinthe, at his place of business, the fifteenth day of March instant, at noon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

M. E. BERNIER,
Interim assignee.
1226

Saint-Hyacinthe, 3rd March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Rodolphe Beaugrand dit Champagne, of the city of Montreal, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his business place, No. 296½, Sainte-Catherine street, Montreal, on the 15th day of March next, at ten o'clock, p.m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

G. H. DUMESNIL,
Interim assignee.
1238

Montreal, 26th February, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of George James Hubbard, of the city and district of Montreal, optician, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his place of business, number 299, Notre-Dame street, in the said city of Montreal, on Monday, the twenty-second day of March, A. D., one thousand eight hundred seventy-five at hour of eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. B. STEWART,
Interim assignee.
1232

Montreal, 27th February, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,

Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Saint-François. }

In the matter of Josiah Gustin, of the township of Stanstead, in said district, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the seventh day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSIAH GUSTIN,
By TERRILL & HACKETT,
His Attorneys ad litem.
1230

Township of Stanstead, 2nd March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Dame Christine Pesant, widow of the late Pierre Guillemette, of the village of Saint-Michel d'Yamaska, trader, an Insolvent.

A dividend sheet on the moveables and immoveables has been prepared, open to objection until the twenty-second day of March next, after which dividends will be paid.

V. GLADU,
Assignee,
1156

Saint-François du Lac, 27th February, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Emmanuel Beauchemin, commerçant, de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval failli.

Un bordereau des dividendes sur le produit des meubles et immeubles a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-deuxième jour de mars prochain, après lequel les dividendes seront payés.

V. GLADU,

Syndic.

Saint-François du Lac, 27 février, 1875. 1157 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Félix C. Pagerit, de Notre-Dame des Anges de Stanbridge, P. Q. failli.

Deux bordereaux des dividendes ont été préparés, et resteront ouverts aux oppositions, jusqu'au quinzième jour de Mars prochain, après lequel les dividendes seront payés.

M. O. HART,

Syndic.

Frelighsburg, P. Q. 24 février, 1875. 1169 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Napoléon C. Valiquet, chapelier et manchonnier de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'à lundi, le quinzième jour de mars prochain après lequel les dividendes seront payés.

JOHN FULTON,

Syndic.

Montréal, 26 février, 1875. 1167 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. } *Cour Supérieure.*
Octave Caron, ferblantier, des cité et district des Trois-Rivières, failli.

A la dite cour, le dix-huitième jour de mars prochain, le soussigné demandera sa décharge en vertu du dit acte.

OCTAVE CARON,
Par N. L. DENONCOURT,
Son procureur *ad litem*.

Trois-Rivières, 8 février, 1875. 837 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Alexander Munro, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et le vingt-troisième jour de mars prochain il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

ALEXANDER MUNRO,
Par TRENHOLME & MACLAREN,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 17 février, 1875. 987 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Hormidas Laporte, failli.

Le soussigné, à déposé au bureau de cette cour, un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le vingtième jour de mars prochain, il demandera à la dite cour une ratification de la décharge ainsi effectuée.

HORMIDAS LAPORTE,
Par F. E. POUTRE,
Son procureur *ad litem*.

Montréal, 11 février, 1875. 993 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Joseph Pilon, commerçant, de Saint-Ephrem d'Upton, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et le premier avril prochain, il s'adressera

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Emmanuel Beauchemin, of the parish of Saint-Zéphirin de Courval, trader an Insolvent.

A dividend sheet on the proceeds of the moveables and immoveables has been prepared, open to objection until the twenty-second day of March next, after which the dividends will be paid.

V. GLADU,

Assignee.

Saint-François du Lac, 27th February, 1875. 1158

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Félix C. Pagerit, of Notre-Dame des Anges, de Stanbridge, P. Q. an Insolvent.

Two dividend sheets have been prepared, open to objection until the fifteenth day of March next, after which dividends will be paid.

M. O. HART,

Assignee.

Frelighsburg, P. Q. 24th February, 1875. 1170

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Napoléon C. Valiquet, of Montreal, hatter and furrier, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared subject to objection, until Monday the fifteenth day of March next, after which dividend will be paid.

JOHN FULTON,

Assignee.

Montreal, 26th February, 1875. 1168

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Three Rivers. } *In the Superior Court.*
Octave Caron, Tinsmith, of the city and district of Three Rivers, an Insolvent.

On the eighteenth day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

OCTAVE CARON,
By N. L. DENONCOURT,
His Attorney *ad litem*.

Three Rivers, 8th February, 1875. 838

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Alexander Munro, an Insolvent the undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge, executed by his creditors, and on the twenty-third of March next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

ALEXANDER MUNRO,
By TRENHOLME & MACLAREN,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 17th February, 1875. 988

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

Canada, }
Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Montréal. }

In the matter of Hormidas Laporte, an Insolvent. The undersigned, having led in the office of this court, a consent by his creditors to his discharge, and on the twentieth day of MARCH next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

HORMIDAS LAPORTE,
Per F. E. POUTRE,
His Attorney *ad litem*.

Montreal, 11th February, 1875. 994

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Québec, } *In the Superior Court.*
District of Saint-Hyacinthe. }

In the matter of Joseph Pilon, trader, of Saint-Ephrem d'Upton, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the first day of April next, he will

à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

JOSEPH PILON,
Par FONTAINE & MORISON,
Ses procureurs ad litem.

4 949

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Québec, } No. 299.

Dans l'affaire de Paul Couture, failli.
Le premier jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PAUL COUTURE,
Par JAS. MALOUIN,
Son procureur ad litem.
Québec, 13 février, 1875. 821 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District et cité de Montréal, } No. 299.

Dans l'affaire de George E. Desbarats, failli.
Mardi, le sixième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

GEORGE E. DESBARATS.
Montréal, 27 février, 1875. 1143 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William Fletcher, failli.
Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-quatrième jour de mars, après lequel jour les dividendes seront payés.

CHARLES BAILLIE,
Syndic.
Montréal, 4 mars, 1875. 1289 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de H. B. Prentiss, failli.
Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, au bureau de MM. Riddell & Evans, Western Chambers, 22, rue Saint-Jean, jusqu'à lundi, le vingt-deuxième jour de mars prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.
Montréal, 4 mars, 1875. 1275 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de N. Béchard, de Warwick, failli.
Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après lundi, le vingt-deuxième jour de mars courant, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
Québec, 2 mars, 1875. 1261 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Théophile Martel, failli.
Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au quinzième jour de mars, après lequel jour les dividendes seront payés.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
Québec, 26 février, 1875. 1259 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de F. J. P. Bienjoinetti, failli.
Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au 24e jour de mars, après lequel jour les dividendes seront payés.

CHARLES BAILLIE,
Syndic.
Montréal, 4 mars, 1875. 1237 2

apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOSEPH PILON,
By FONTAINE & MORISON,
His Attorneys ad litem.

950

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District of Quebec, } No. 299.

In the matter of Paul Couture, an Insolvent.
On the first day of April next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

PAUL COUTURE,
By JAS. MALOUIN,
His attorney ad litem.
Quebec, 13th February, 1875. 822

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Quebec, } In the Superior Court.
District and city of Montreal, } No. 299.

In the matter of George E. Desbarats, an Insolvent.
On Tuesday, the sixth day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

GEORGE E. DESBARATS.
Montreal, 27th February, 1875. 1144

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William Fletcher, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the twenty-fourth day of March, after which dividend will be paid.

CHARLES BAILLIE,
Assignee.
Montreal, 4th March, 1875. 1290

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of H. B. Prentiss, an Insolvent.
A first and final dividend sheet has been prepared, open to objection, at the office of Messrs. Riddell & Evans, Western Chambers, 22, Saint-John street, until Monday, the twenty-second day of March next, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.
Montreal, 4th March, 1875. 1276

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of N. Béchard, of Warwick, an Insolvent.
Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited, in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining such proportion; and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after Monday, the twenty-second day of march instant, the undersigned, assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
Quebec, 2nd March 1875. 1262

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Théophile Martel, an Insolvent.
A first and final dividend sheet has been prepared and is open to objection, until the fifteenth day of March, after which dividend will be paid.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
Quebec, 26th February, 1875. 1260

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of F. J. P. Bienjoinetti, an Insolvent.
A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the 24th day of March, after which dividend will be paid.

CHARLES BAILLIE,
Assignee.
Montreal, 4th March, 1875. 1288

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John Goudie, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au 19 du courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 4 mars, 1875. 1281 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Robert Taylor Routh, en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu James H. Henderson, en son vivant, de la cité de Montréal, expéditeur, décédé, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au dix-neuf du courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 4 mars, 1875. 1279 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Abail R. Terrill, commerçant, du village de Coaticook, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à son magasin, dans le dit village de Coaticook, mercredi, le 17^e jour de mars courant (1875), à 2 heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic provisoire.

Coaticook, 2 mars, 1875. 1295 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de John State, de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que le failli sus-nommé a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant être signé par une majorité en nombre des créanciers du dit failli, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite par écrit, par un ou des créanciers, sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, je, syndic soussigné, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

JOHN FULTON,
Syndic.

Union Buildings,
Montréal, 1^{er} mars, 1875. 1285 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de S. W. Mason, de la cité de Montréal, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé, et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuf du courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 4 mars, 1875. 1277 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Hétu et Morin, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-quatrième jour de mars, après lequel jour les dividendes seront payés.

CHARLES BAILLIE,
Syndic.

Montréal, 4 mars, 1875. 1291 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de James Higgins, épiciers et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Thomas S. Brown, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains, leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, lundi, le douzième jour d'avril, 1875, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen public du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

T. S. BROWN,
Syndic.

Montréal, 4 mars, 1875. 1293 2

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John Goudie, of the city of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until 19th instant, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 4th March, 1875. 1282

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Robert Taylor Routh, in his quality of curator to the vacant estate and succession of the late James H. Henderson, in his lifetime of the city of Montreal, forwarder, deceased, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until nineteenth instant, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 4th March, 1875. 1280

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Abail R. Terrill, trader, of the village of Coaticook, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his store, in the said village of Coaticook, on Wednesday, the 17th day of March instant (1875), at 2 o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

H. C. H. CHAGNON,
Interim assignee.

Coaticook, 2nd March, 1875. 1296

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of John State, of Montreal, an Insolvent.

Notice is hereby given that the above named insolvent has deposited in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority of the creditors, of the said insolvent, representing three-fourths in value of his liabilities, and if no objection to said composition and discharge be made to me, on writing by a creditor or creditors within three judicial days after the last publication of this notice, I, the undersigned assignee, shall proceed to act upon said deed of composition and discharge according to its terms and said act.

JOHN FULTON,
Assignee.

Union Buildings,
Montreal, 1st March, 1875. 1286

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of S. W. Mason, of the city of Montreal, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared, open to objection until nineteenth instant, after which dividend will be paid.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 4th March, 1875. 1278

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Hétu & Morin, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared, open to objection, until the twenty-fourth day of March, after which dividend will be paid.

CHARLES BAILLIE,
Assignee.

Montreal, 4th March, 1875. 1292

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS THEREON.

In the matter of James Higgins, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas S. Brown, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Monday, the twelfth day of April, 1875, at three of the clock in the afternoon, for the public examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of his estate generally.

T. S. BROWN,
Assignee.

Montreal, 4th March, 1875. 1194

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de André Levasseur, failli.
Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à sa place d'affaires, au Bic, lundi le huitième jour de mars prochain, à deux heures après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WILLIAM BUTCHART,
Syndic provisoire.

Rimouski, 22 février, 1875. 1173 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine Voyer, du Bic, failli.
Je, soussigné, Wm. Butchart, de la ville de Rimouski, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, les créanciers du failli sus-nommé sont par le présent notifiés qu'il a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis, lequel jour sera le vingt-quatrième jour de mars prochain, le syndic soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

WM. BUTCHART,
Syndic.

Rimouski, 22 février, 1875. 1177 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de J. H. Chaperon, hôtelier et commerçant, du village Saint-Henri, P. Q., failli.

Je, soussigné, Hubert B. Lefebvre, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire, entre mes mains, leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir au bureau de Whyte Kerr & Lefebvre, Merchants' Exchange Building, rue Saint-Sacrement, dans la cité de Montréal, jeudi, le premier jour d'avril prochain, à 11 heures a. m., pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

H. B. LEFEBVRE,
Syndic.

Montréal, 1er mars, 1875. 1187 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. R. Poverly, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Rimouski, mardi, le neuvième jour de mars prochain, à deux heures après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic.

WM. BUTCHART,
Syndic provisoire.

Rimouski, 22 février, 1875. 1175 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada,
Province de Québec, } Dans la Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de H. C. Bossé, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, le treizième jour de février courant, devant V. W. LaRue, notaire public, et le premier jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

JOS. G. BOSSÉ,
Procureur ad litem du failli.

Québec, 24 février, 1875. 1045 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } Cour Supérieure.
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Alphonse Guérin, failli.

Le vingt-trois mars prochain, le failli demandera sa décharge à cette cour en vertu du dit acte.

ALPHONSE GUÉRIN,
Par LAREAU & LEBŒUF,
Ses procureurs ad litem.

Montréal, 16 février, 1875. 941 4

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of André Levasseur, an Insolvent.
The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvent place of business Bic, on Monday, the eighth day of March next, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

WILLIAM BUTCHART,
Interim assignee.

Rimouski, 22nd February, 1875. 1174.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine Voyer, of Bic, an Insolvent.
I, the undersigned, Wm. Butchart, of the town of Rimouski, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, the creditors of the above named insolvent are hereby notified that he has deposited, in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three-fourths in value of his liabilities, subject to be computed, in ascertaining such proportion; and should no objection be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after the last publication of this notice, which will be on the twenty-fourth day of March next, the undersigned, assignee, will act upon said deed of composition and discharge according to its terms.

WM. BUTCHART,
Assignee.

Rimouski, 22nd February, 1875. 1178

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of J. H. Chaperon, of Village Saint-Henri, P. Q., hotel-keeper and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Hubert B. Lefebvre, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at the office of Whyte, Kerr & Lefebvre, in Merchants' Exchange Building, Saint-Sacrement street, in the city of Montreal, on Thursday, the first day of April next, at 11 o'clock a. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

H. B. LEFEBVRE,
Assignee.

Montreal, 1st March, 1875. 1188

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of J. R. Poverly, an Insolvent.
The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, at Rimouski, on Tuesday, the ninth day of March next, at two o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee.

WM. BUTCHART,
Interim assignee.

Rimouski, 22nd February, 1875. 1176

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada,
Province of Québec, } In the Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of H. C. Bossé, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, on the thirteenth day of February instant, before V. W. LaRue, notary public, and on the first day of April next, will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

JOS. G. BOSSÉ,
Attorney ad litem for insolvent.

Québec, 24th February, 1875. 1046

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, } Superior Court.
District of Montreal. }

In the matter of Alphonse Guérin, an Insolvent.

On the twenty-third day of March next, the insolvent will apply to this court for his discharge under this act.

ALPHONSE GUÉRIN,
By LAREAU & LEBŒUF,
His Attorneys ad litem.

Montréal, 16th February, 1875. 942

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Thomas Howard, failli.

Le vingt-troisième jour de mars prochain, le soussigné fera application devant la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

THOMAS HOWARD,
Par LAFLAMME, HUNTINGTON,
MONK & LAFLAMME,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 17 février, 1875. 923 3

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Iberville.

In re: Alvin Vanvleit et William Birt Vanvleit, tous deux commerçants, de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, dans le district d'Iberville, tant comme associés sous la raison sociale de A. Vanvleit & Son, que personnellement pour leurs affaires privées, faillis.

Le seizième jour de mars prochain, les faillis demanderont tant comme associés que personnellement leur décharge à la dite cour en vertu du dit acte.

CHARLAND & PARADIS,
Leurs procureurs *ad litem.*

Saint-Jean, 23 janvier, 1875. 753 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Joseph R. Archambault, tant individuellement que comme associé dans la société de Archambault et Frère, failli.

Le vingt-sept mars prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour une décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH R. ARCHAMBAULT.
Par THOS. P. FORAN,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 9 février, 1875. 895 4

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de James Callen, failli.

Mercredi, le dix-septième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JAMES CALLEN,
Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON, & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 5 février, 1875. 739 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Iberville.

In re: Joseph D. Trahan, ci-devant commerçant de la paroisse de Saint-Valentin, dans le district d'Iberville, et maintenant de la ville de Saint-Jean dit district, failli.

Le seizième jour de mars prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLAND & PARADIS,
Son procureurs *ad litem.*

Saint-Jean, 23 janvier, 1875. 751 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Terrebonne.

Dans l'affaire de William Fletcher, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour, un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le treizième jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

WILLIAM FLETCHER.
Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 5 février, 1875. 737 5

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Thomas Howard, an Insolvent.

On the twenty-third day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

THOMAS HOWARD,
By LAFLAMME, HUNTINGTON,
MONK & LAFLAMME,
His Attorneys *ad litem.*

Montreal, 17th February, 1875. 924

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Iberville.

In re: Alvin Vanvleit and William Birt Vanvleit, both traders of the parish of Saint-Bernard de Lacolle, in the district of Iberville, as well in their own private name and as co-partners under the name of A. Vanvleit & Son, Insolvents.

On the sixteenth day of March next, the insolvents will apply to the said court for their discharge as well in their private name and as co-partners under the said act.

CHARLAND & PARADIS,
Their attorneys *ad litem.*

Saint-John's, 23rd January, 1875. 754

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Joseph A. Archambault, as well individually as having been a partner in the firm of Archambault et Frère, an Insolvent.

On the twenty-seventh March next, the undersigned will apply to said court for a discharge under said act.

JOSEPH A. ARCHAMBAULT.
Per THOS. P. FORAN,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 9th February, 1875. 996

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of James Callen, an Insolvent.

On Wednesday, the seventeenth day of March next, the undersigned will apply for his discharge under the above act.

JAMES CALLEN,
By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
His Attorneys *ad litem.*

Montreal, 5th February, 1875. 740

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Iberville.

In re: Joseph D. Trahan, heretofore trader, of the parish of Saint-Valentin, in the district of Iberville, and now of the town of Saint-John's in the said district, an Insolvent.

The sixteenth day of March next, the insolvent will apply to the said court, for his discharge under the said act.

CHARLAND & PARADIS,
His attorneys *ad litem.*

Saint-John's, 23rd January, 1875. 752

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Terrebonne.

In the matter of William Fletcher, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a consent by his creditors to his discharge, and on the thirteenth day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

WILLIAM FLETCHER.
By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 5th February, 1875. 738

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure*

Dans l'affaire de Laurent Audette et George Audette, tant personnellement que comme associés, faillis. Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour, un acte de composition et de décharge, exécuté par leurs créanciers, et mercredi, le dix-septième jour de mars prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

LAURENT AUDETTE & GEORGE AUDETTE.
Par PHILEAS LANCTOT,
Leur procureur *ad litem*.
Montréal, 8 février, 1875. 749 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Martin Finn, failli. Le vingt-troisième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MARTIN FINN.
Par TRENHOLME & MACLAREN,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 11 février, 1875. 813 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Canada, }
Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Sévère Labelle, marchand de chaussures, de Montréal, failli. Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et de décharge, exécuté par ses créanciers, et mercredi le dix-septième jour de mars prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

SÈVERE LABELLE,
par PHILEAS LANCTOT,
Son procureur *ad litem*.
6 693

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Armand Reuter, individuellement et comme ayant fait affaires à Montréal, comme marchand de vins et de spiritueux, en société avec Julius Kruse, sous les nom et raison de A. Reuter & Kruse, faillis. Le vingtième jour de mars prochain, le soussigné demandera à cette cour sa décharge en vertu du dit acte.

ARMAND REUTER.
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem*.
Montréal, 11 février, 1875. 773 5

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de David Grant, de Montréal, failli. Avis est par le présent donné, que le failli sus-nommé a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant à être signé par une majorité en nombre des créanciers du dit failli, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite par écrit par un ou des créanciers sous trois jours juridiques après la dernière publication du présent avis. Je, syndic soussigné, agirai en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

JOHN FULTON,
Union Buildings, }
Montréal, 1er mars, 1875. } *Syndic.*
1283 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Dans la Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Olivier Jacques, marchand de chaussures, de la cité de Montréal, tant en son propre nom qu'en sa qualité de légataire universel de la succession de feu Dame Angèle Duhamel, son épouse, et en cette dite qualité, le dit Olivier Jacques agissant pour sa dite épouse individuellement et comme ayant fait affaires à Montréal seul

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Laurent Audette & George Audette, both personally as well as co-partners, Insolvents. The undersigned have filed in the office of this court, a deed of composition and discharge, executed by their creditors, and on Wednesday, the seventeenth day of March next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

LAURENT AUDETTE & GEORGE AUDETTE.
Per PHILEAS LANCTOT,
Their attorney *ad litem*.
Montreal, 8th February, 1875. 750

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Martin Finn, an Insolvent. On the twenty-third day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

MARTIN FINN.
By TRENHOLME & MACLAREN,
His attorneys *ad litem*.
Montreal, 11th February, 1875. 814

INSOLVENT ACT OF 1869.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Sévère Labelle, boot and shoe manufacturer and trader, Insolvent. The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Wednesday the seventeenth day of March next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

SÈVERE LABELLE,
by PHILEAS LANCTOT,
His attorney *ad litem*.
694

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Armand Reuter, individually and as having carried on business at Montreal, as wine and spirit merchant, in co-partnership with Julius Kruse, under the name, style and firm of A. Reuter & Kruse, Insolvents. On the twentieth day of March next, the undersigned will apply to this court for his discharge under the said act.

ARMAND REUTER.
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His Attorneys *ad litem*.
Montreal, 11th February, 1875. 774

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of David Grant, of Montreal, an Insolvent. Notice is hereby given, that the above named insolvent has deposited in my office, a deed of composition and discharge, purporting to be signed by a majority of the creditors of the said insolvent, representing three fourths in value of his liabilities; and if no objections to said composition and discharge be made to me in writing, by a creditor or creditors, within three judicial days after the last publication of this notice. I, the undersigned assignee, shall proceed to act upon the said deed of composition and discharge according to its terms and said act.

JOHN FULTON,
Union Buildings, }
Montreal, 1st March, 1875. } *Assignee.*
1284

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *In the Superior Court.*

In the matter of Olivier Jacques, boot and shoe dealer and trader, of the city of Montreal, as much in his own name individually as in his capacity of universal legatee of all the real and personal estate left by the late Dame Angèle Duhamel, his wife, deceased, and in this last capacity the said Olivier Jacques acting for his said wife individually and as

sous le nom de O. Jacques, et en société avec son fils Napoléon Jacques, sous le nom de O. Jacques & Fils, faillit.

Le dix-septième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge, en vertu du dit acte.

OLIVIER JACQUES,

Par JOS. N. PAUZÉ,

Son procureur *ad litem*.

Montréal, 22 février, 1875. 1273 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François Laroche, fils, et Jules Drapeau, tant individuellement que comme membres de la société de Drapeau et Laroche, de Rimouski, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à leur place d'affaires, dans la ville de Rimouski, comté de Rimouski, jeudi, le dix-huitième jour de mars courant, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,

Syndic provisoire.

Québec, 1er mars, 1875. 1267 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de George Belleau et Henriette Simard, veuve de feu François Belleau, tant individuellement que comme membres de la Société de Belleau & Cie., hôteliers, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau rue Saint-Pierre, à Québec, samedi, le vingtième jour de mars courant, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,

Syndic provisoire.

Québec, 2 mars, 1875. 1269 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Antoine St. Jean and Isiaie Nolet, tant individuellement que comme membres de la société de Antoine St. Jean et Cie., de Lévis, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, vendredi, le dix-neuvième jour de mars courant, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, et nommer un syndic.

R. HENRY WURTELE,

Syndic provisoire.

Québec, 1er mars, 1875. 1265 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Ruel, de Sainte-Claire, failli.

Je, soussigné, E. Lemieux, de Lévis, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations entre mes mains, sous un mois, et sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 6, côte du Passage, Lévis, le quinzième jour de mars courant, à 11 heures a. m., pour l'examen du failli et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Le failli est expressément notifié d'assister à l'assemblée.

E. LEMIEUX,

Syndic.

Lévis, 5 mars, 1875. 1301 2

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Joseph Picard, failli.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, le trente-unième jour de mars courant, à onze heures a. m., pour l'examen public du failli, et les créanciers sont notifiés que le failli a déposé, dans mon bureau, un acte de composition et de décharge,

having, when living, carried on business in Montreal, alone, under the name of O. Jacques, and as copartner with her son Napoléon Jacques, under the name of O. Jacques & Fils, an Insolvent.

On the seventeenth day of April next, the undersigned shall apply to said court for his discharge, according to said act.

OLIVIER JACQUES,

Per JOS. N. PAUZÉ,

His Attorney *ad litem*.

Montreal, 22nd February, 1875. 1274

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of François Laroche, junior, and Jules Drapeau, individually and as members of the firm of Drapeau and Laroche, of Rimouski, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at their place of business in the town of Rimouski, county of Rimouski, on Thursday, the eighteenth day of March instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,

Interim assignee.

Quebec, 1st March, 1875. 1268

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of George Belleau and Henriette Simard, widow of the late François Belleau, individually and as members of the firm of Belleau & Co., hotel keepers, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Saturday, the twentieth day of March instant, at eleven o'clock a. m., to receive statement of his affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,

Interim assignee.

Quebec, 2nd March, 1875. 1270

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Antoine St. Jean and Isiaie Nolet, individually and as partners in the firm of Antoine St. Jean & Co., of Lévis, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, Saint-Peter street, Quebec, on Friday, the nineteenth day of March instant, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs and to appoint an assignee.

R. HENRY WURTELE,

Interim assignee.

Quebec, 1st March, 1875. 1266

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS

In the matter of Charles Ruel, of Sainte-Claire, an Insolvent.

I, the undersigned, E. Lemieux, of the town of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are notified that a meeting will be held in my office, No. 6, Ferry street, Lévis, the fifteenth March instant, at 11 o'clock forenoon, for the purpose of examining the insolvent, and ordering of the affairs generally. The insolvent is hereby expressly notified to attend.

E. LEMIEUX,

Assignee.

Lévis, 5th March, 1875. 1302

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Joseph Picard, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me, within one month and a meeting of creditors will be held at my office Saint-Peter street, Québec, on Wednesday, the thirty-first day of March instant, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvent, and the creditors are notified that the insolvent has deposited in my office, a deed of composition and discharge purpor-

portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, sujet à être vérifié en évaluant telle proportion; et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques, après mercredi, le trente-unième jour de mars courant, le syndic soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 2 mars, 1875.

1263 2

Règle de Cour.

Province de Québec, } *Cour Supérieure—Montréal.*
District de Montréal. } No. 197.
Dans l'instance de la cité de Montréal, requérante en
expropriation sur la rue Sainte-Marie,
et

John H. R. Molson, de la cité de Montréal, écuyer,
Indemnitaire.

Avis public est par le présent donné que la requérante a déposé au greffe de cette cour, la somme de mille deux cent soixante-et-quinze dollars, et soixante-cinq centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par la dite requérante par voie d'expropriation forcée, et dont la description est comme suit :

No. 9 Un lopin de terre avec bâtisse dessus érigée; borné en front par la rue Sainte-Marie, en arrière par le résidu de la propriété de John H. R. Molson, d'un côté par la rue Shaw, de l'autre côté, par James Cuddy, le dit lopin de terre étant une partie sud-est du numéro trente-cinq, sur les plan et livre de renvoi officiels pour le quartier Sainte-Marie, de la dite cité.

Et sur la requête du dit Indemnitaire, il est ordonné que par avis à être inséré deux fois de suite dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers soient appelés à produire leurs réclamations au greffe de la dite cour supérieure, à Montréal, sous un mois à compter de la première insertion du dit avis, à défaut de quoi il sera procédé sans égard aux droits qu'ils peuvent y avoir.

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.
1405

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 10 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } No. 499.
Le cinquième jour de mars mil huit cent soixante-et-quinze.

PRÉSENT :—L'hon. M. le juge Torrance.
Charles E. Seymour, Demandeur;
vs.

Daniel Forward, commerçant, de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

Il est ordonné sur la requête du Demandeur qu'une assemblée des créanciers du dit Daniel Forward, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillite, au Palais de Justice, en la cité de Montréal, mardi, le trentième jour de mars courant, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit Daniel Forward.

(Par ordre),

GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

1407

Canada, }
Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
District de Québec. }
Le sixième jour de mars, mil huit cent soixante-quinze.

PRÉSENT :—L'Honorable M. le juge ANDREW STUART

Pierre Gosselin, Demandeur;
vs.

Marie Virginie Godbout, Défenderesse;
et

L'Asile du Bon Pasteur, reprenant l'instance pour la Défenderesse;

ting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, subject to be computed in ascertaining, such proportion, and should in opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next after Wednesday, the thirty-first day of March instant, the undersigned assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Officiel assignee.
1264

Quebec, 2nd March, 1875.

Rule of Court.

Province of Quebec, } *Superior Court.—Montreal.*
District of Montreal. } No. 197.
In the matter of the city of Montreal, petitioner in
expropriation in Saint-Mary street,
and

John H. R. Molson, of the city of Montreal, esquire,
Indemnitaire :

Public notice is hereby given, that the petitioner, hath deposited in the office of the prothonotary of the said court, the sum of one thousand two hundred and seventy-five dollars, and sixty-five cents being the price and compensation for the property hereinafter described, acquired by the said petitioner, by forced expropriation, namely :

No. 9. A piece of land with part of a building thereon erected; bounded in front by Saint-Mary street, in rear, by the remainder of the property of John H. R. Molson, on one side by Shaw street, in the other side, by James Cuddy, the said piece of land being a southeast, portion of number thirty-five, on the official plan and book of reference for the Saint-Mary's ward for the said city.

And upon the petition of the said Indemnitaire, it is ordered that by a notice to be inserted during two consecutive weeks in the *Quebec Official Gazette*, the creditors be notified and required to signify their oppositions and file the same in the office of the Prothonotary of the said superior court, at Montreal, within one month from the date of the first insertion of said notice, on default whereof, proceedings will be had, without respect to any rights they may have.

GEORGE PYKE
Deputy P. S. C.
1406

Prothonotary's office,
Montreal, 10th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } No. 499.
The fifth day of March one thousand eight hundred and seventy-five.

PRÉSENT :—The honorable Mr. Justice Torrance.
Charles E. Seymour, Plaintiff;
vs.

Daniel Forward, of the city and district of Montreal, trader, Defendant.

It is ordered, on the application of the Plaintiff, that a meeting of the creditors of the said Daniel Forward be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the Court House, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirtieth day of March instant, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Daniel Forward.

(By order),

GEORGE PYKE,
Deputy P. C. S.

1408

Canada, }
Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
District of Québec. }
The sixth March, one thousand eight hundred and seventy-five.

PRÉSENT :—The Honorable Mr. Justice, ANDREW STUART.

Pierre Gosselin, Plaintiff;
vs.

Marie Virginie Godbout, Defendant.
and

L'Asile du Bon Pasteur, reprenant l'instance for Defendant.

et
Rose Gosselin, adjudicataire ;
La cour, voyant la motion de la partie saisissante Pierre Bernier, pour convoquer les créanciers de la dite demoiselle Rose Gosselin, de la paroisse de Saint-Laurent, Isle d'Orléans, fille majeure, et voyant l'allégation d'insolvabilité, ordonne que, par publication du présent ordre, deux fois dans les langues française et anglaise dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers de la dite Rose Gosselin, soient requis de produire leurs réclamations, sous quinze jours de la date de la première insertion de tel avis.

Vraie copie

1375 J. B. R. DUFRESNE,
Dép. P. C. S.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. }

No. 688.

Le quatrième jour de mars, mil huit cent soixante-et-quinze.

PRÉSENT :—L'Honorable M. le juge MACKAY,
A. C. de Lotbinière Harwood,

Demandeur.

vs.

Alexandre A. St. Julien, commerçant, du village de Vaudreuil, dans la paroisse de Vaudreuil, dans le district de Montréal, en sa qualité de tuteur, dument nommé en justice à ses enfants mineurs, Marie Lydia, Antoine Gaston, Curtius Godfroy, Amédée Léopold et Arthur Lionel, issus de son mariage avec feu Dame Sarah Caroline Beaudet, en son vivant, marchande publique, du même lieu,
Défendeur.

Il est ordonné sur la requête du demandeur, qu'une assemblée des créanciers du dit A. A. St. Julien, ès-qualité, soit tenue dans la salle des faillites, pour les affaires en faillites, au palais de justice, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-deuxième jour de mars courant, à onze heures de l'avant-midi, pour là et alors nommer un syndic à la faillite du dit A. A. St. Julien, ès-qualité.

2 1271 (Par ordre,) GEORGE PYKE,
Député P. C. S.

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Charles Desrosiers, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de Procédure Civil du Bas-Canada, sont par le présent requises de le faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente.

1. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Robert, dans le rang Saint-Robert, contenant sept arpents de front sur quinze arpents de profondeur, tenant en front, à la troisième rivière du Pot-au-Beurre, en profondeur, à la ligne seigneuriale, entre la seigneurie d'Yamaska et celle de Sorel, et partie à Charles Tailly ou représentants, et partie à Louis Nadeau, d'un côté, à Charles Desrosiers, et d'autre côté, à un chemin de ligne,—avec les bâtisses y érigées

2. Une partie de terre située dans la dite paroisse de Saint-Robert, dans la seigneurie de Sorel, sur le côté sud-est de la troisième rivière du Pot-au-Beurre, dans le rang Saint-Robert, contenant deux arpents de front sur quinze arpents de profondeur, tenant devant, au côté est de la dite troisième rivière du Pot-au-Beurre, en profondeur, par le grand chemin du dit rang, d'un

and

Rose Gosselin, Adjudicataire.
The court seeing the motion of the seizing party Pierre Bernier, to call in creditors of the said demoiselle Rose Gosselin, of the parish of Saint-Laurent, Isle d'Orléans, spinster *filie majeure*, and seeing the allegation of insolvency doth order that, by publication of the present order twice in the french and english language in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Rose Gosselin, be required to file their claims within fifteen days from the date of the first insertion of such advertisement.

True copy,

1376 J. B. R. DUFRESNE,
Depy. P. S. G.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montreal. }

No. 688.

The fourth day of March, 1875.

PRESENT :—The Honorable Mr. Justice MACKAY,
A. C. de Lotbinière Harwood,

Plaintiff,

vs.

Alexandre Amédée St. Julien, of the village of Vaudreuil, in the parish of Vaudreuil, in the district of Montreal, trader, in his capacity of tutor duly appointed *en justice* to his minor children, Marie Lydia, Antoine Gaston, Curtius Godfroy, Amédée Léopold and Arthur Lionel, issued of his marriage with the late Dame Sarah Caroline Beaudet, in her lifetime, *marchande publique*, of the same place.
Défendant.

It is ordered, on the application of the plaintiff, that a meeting of the creditors of the said Alexandre A. St. Julien, *ès-qualité*, be held in the room appropriated for matters in insolvency, in the court house, in the city of Montreal, on Monday, the twenty-second day of March instant, at eleven of the clock in the forenoon, for the purpose of appointing an assignee to the insolvent estate of the said Alexandre A. St. Julien, *ès-qualité*.

1272 (By order,) GEORGE PYKE,
Deputy P. S. C.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In re :—Charles Desrosiers, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale.

1. A lot situate in the parish of Saint-Robert, in the Saint-Robert range, containing seven arpents in front, by fifteen arpents in depth, bounded in front, by the third of Rivière Pot-au-Beurre, in rear, by the seigniorial line between the seignory of Yamaska and that of Sorel, and partly by Charles Tailly or representatives, and partly by Louis Nadeau, on one side, by Charles Desrosiers, and on the other side, by a line road,—with the buildings thereon erected.

2. A piece of land situate in the said parish of Saint-Robert, in the seignory of Sorel, on the south-east side, of the third Rivière du Pot-au-Beurre concession, in the Saint-Robert range, containing two arpents in front, by fifteen arpents in depth, bounded in front, on the east side, by the said third Rivière du Pot-au-Beurre concession, in rear, by the main road

côté au terrain sus-désigné, et de l'autre côté, à David Lemoine,—sans bâtisses.

3. Un autre terrain situé en la dite paroisse de Saint-Robert, concession George Provost, contenant deux arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, tenant devant au chemin de la dite concession, en profondeur, aux terres de la concession Bellevue, d'un côté, à un chemin de ligne, et d'autre côté, à Maxime Cournoyer,—sans bâtisses et en bois debout.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Robert, le TRENTE MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

L. E. D. CARTIER,
Syndic.

Sorel, 23 février, 1875.

[Première publication, 27 février, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Davis B. Sargent, de Saint-Armand-Centre, dans le district de Bedford, P. Q., hôtelier, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions* à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Un lopin de terre situé dans la paroisse de Saint-Armand-Est, dans cette partie connue comme Saint-Armand-Centre, et quelquefois comme le Coin de Cook, formant partie du lot numéro cinquante dans la dite paroisse, contenant un acre de terre en superficie, plus ou moins; borné en front et d'un côté, par le chemin public, en arrière et de l'autre côté, par Orville Reynolds—avec une maison en bois à deux étages, une grange et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu sur les dits lieux, JEUDI, le QUINZIEME jour d'AVRIL, mil huit cent soixante-quinze, à DIX heures de l'avant-midi.

M. O. HART,
Syndic.

Frelishburg, P. Q.,
8 février, 1875.

[Première publication, 13 février, 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

In re: Onésime Chalifour, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits et désignés seront vendus aux temps et lieux ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, ou afin de charge, ou autres oppositions* à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Québec, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Roch de la cité de Québec, désigné au plan et livre de renvoi et cadastre du susdit quartier Saint-Roch, sous le numéro cinq cent soixante-et-douze (572), désigné au titre d'acquisition du dit Onésime Chalifour, en date du quatre décembre, mil huit cent soixante-et-onze, passé devant M^{re}. Germain Guay, notaire, à Québec, comme suit, savoir: Un emplacement situé dans la dite paroisse Saint-Roch de Québec, du côté nord de la rue du Prince Edouard, comprenant la plus forte partie du lot numéro cinq cent soixante-et-douze, marqué et inscrit aux plan et livre de renvoi officiel

of the said range, on one side, by the land hereinabove described, and on the other side, by David Lemoine,—no buildings.

3. Another land situate in the said parish of Saint-Robert, George Provost concession, containing two arpents in front, by twenty arpents in depth, bounded in front, by the road of the said concession, in rear, by the lands of the Bellevue concession, on one side, by a line road, and on the other side, by Maxime Cournoyer,—without buildings and covered with standing timber.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Robert, on the THIRTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon.

L. E. D. CARTIER,
Assignee.

Sorel, 23rd February, 1875.

[First published, 27th February, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Davis B. Sargent, of Saint-Armand-Centre, in the district of Bedford, P. Q., hotel-keeper, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin de distraire afin d'annuler, afin de charges, or other oppositions* to the sale are required to be filed with the undersigned at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

A certain lot of land situate in the parish of Saint-Armand-East, in that part thereof known as Saint-Armand-Centre, and sometime as Cook's Corner, forming part of lot number fifty, in said parish, containing one acre of land in superficies, more or less; bounded in front and on one side, by the highway, in rear and on the other side, by Orville Reynolds—with a two story wooden building, a barn and other buildings thereon.

To be sold on the said premises on THURSDAY, the FIFTEENTH day of APRIL, one thousand eight hundred and seventy-five, at TEN o'clock in the forenoon.

M. O. HART,
Assignee.

Frelishburg, P. Q.,
8th February, 1875.

[First published, 13th February, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In re:—Onésime Chalifour, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby notified to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charges, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in Quebec, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land situate in Saint-Roch's ward of the city of Quebec, described on the plan, and book of reference and cadastre of Saint-Roch's ward aforesaid, as number five hundred and seventy-two (572) described in the title deeds of the said Onésime Chalifour, dated the fourth of december one thousand eight hundred and seventy-one, passed before M^{re}. Germain Guay, notary, at Quebec, as follows to wit: an emplacement situate in the said parish of Saint-Roch de Québec, on the north side of Prince Edward street, comprising the greater part of lot number five hundred and seventy-two, shewn and described on the said plan and book of reference to the cadastre and book of

du cadastre actuellement en vigueur dans et pour le quartier Saint-Roch de la cité de Québec, déposé au bureau d'enregistrement pour la division de Québec, contenant trente-huit pieds de front sur soixante pieds de profondeur; borné au front, vers le sud, par la dite rue du Prince Edouard, et en profondeur, vers le nord, par l'emplacement numéro dix-neuf, d'un côté, au nord-est, par Etienne Allaire, et d'autre côté, au sud-ouest, par l'emplacement numéro neuf, le dit emplacement, le numéro huit, sur le plan figuratif du dit terrain.

2. Un emplacement situé au même lieu, du côté nord de la rue du Prince Edouard, formant la plus faible partie du dit numéro cinq cent soixante-et-douze, marqué et inscrit au dit plan et livre de renvoi officiel du cadastre ci-haut énoncé, contenant trente-huit pieds de front sur trente-huit pieds de profondeur; borné en front, vers le sud, par l'autre moitié du dit emplacement appartenant à Etienne Allaire, et en profondeur, vers le nord, par l'emplacement numéro vingt, tenant d'un côté, au nord-est, par la rue Anne, et d'autre côté, au sud-ouest, par l'immeuble sus premièrement désigné—avec les maisons et autres bâties dessus érigées, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement situé en la dite paroisse Saint-Roch de Québec, au lieu appelé « La Canardière », sur le niveau nord d'une route passant près de la rivière Saint-Charles, étant le numéro quatre, contenant cinquante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, mesure française, et plus, s'il s'y trouve; borné par devant, au sud, à la rue ci-haut mentionnée, en arrière, au nord, au numéro onze, tenant d'un côté, au nord-est, à Isaac Lamontagne, et d'autre côté, au sud-ouest, à Edouard Chalifour—avec ensemble la maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau du soussigné, R. H. Wurtele, rue Saint-Pierre, Québec, SAMEDI, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.

Québec, 29 janvier, 1875. 587 3
[Première publication, 30 janvier 1875.]

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Henry Simon Griffin, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un morceau de terre ou emplacement situé dans le township de Durham, au village de L'Avenir, étant partie du lot numéro vingt-quatre du troisième rang des lots du dit township de Durham, contenant un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, tenant en front au chemin de la Reine en arrière à Casimir Gagnon, d'un côté à Siméon Fraser, éc., notaire, et de l'autre côté à l'emplacement en second lieu désigné—avec maison, cuisine, shed, hangar, grange et étables dessus érigées.

2. Un emplacement ou lot de village situé au village de L'Avenir, formant partie du lot numéro vingt-quatre du troisième rang des lots du dit township de Durham, contenant un demi arpent de terre en superficie plus ou moins, borné en front au chemin de la Reine, en arrière à Casimir Gagnon, d'un côté à l'emplacement ci-dessus désigné, et de l'autre côté à Joseph Lampson, ou ses représentants.

3. Un autre terrain ou emplacement situé au village de L'Avenir susdit, contenant un demi-arpent plus ou moins en superficie, borné en front au chemin de la Reine, en arrière à Isaac Gagnon, tenant d'un côté au sud-est à James Doyle, et de l'autre côté au nord-ouest à Samuel Hall, et mieux connu comme étant la moitié

reference now in force in and for Saint-Roch's ward of the city of Quebec, filed in the registration division of Quebec, containing thirty-eight feet in front by sixty feet in depth, bounded in front to the south by Prince Edward street aforesaid, and in rear to the north by the emplacement number nineteen, on one side to the north-east by Etienne Allaire, and on the other side to the south-west by emplacement number nine; said emplacement being known as number eight on the figure plan of the said lot.

2. An emplacement situate at the same place, on the north side of Prince Edward street, forming the lesser part of the said number five hundred and seventy-two, described and set forth on the said plan, and book of reference on the cadastre herein above described, containing thirty-eight feet in front, by thirty-eight feet in depth, bounded in front to the south by the remainder of the said emplacement belonging to Etienne Allaire, and in rear to the north by emplacement number twenty, bounded on one side to the north-east by Anne street, and on the other side to the south-west by the immovable firstly above described, with the houses and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. An emplacement situate at the said parish of Saint-Roch de Québec, at the place called La Canardière, on the northern alignment of a road passing near the river Saint-Charles, being number four, containing fifty feet in front, by sixty feet in depth, french measure, or more as the case may be, bounded in front to the south, by the street herein above mentioned, in rear to the north, by number eleven, on one side, to the north-east, by Isaac Lamontagne, and, on the other side, to the south-west, by Edouard Chalifour,—together with the house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the undersigned, R. H. Wurtele, Saint-Peter street, Quebec, on SATURDAY, the THIRD day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 29th January, 1875. 588
[First published, 30th January, 1875.]

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Henry Simon Griffin, an Insolvent. **P**UBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under the article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, or *afin de charge*, or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of the sale, to wit:

1. A parcel of land or emplacement situate in the township of Durham, at the village of L'Avenir, being part of lot number twenty four of the third range of lots of the said township of Durham, containing half an arpent in front by one arpent in depth, bounded in front by the Queen's Highway, in rear by Casimir Gagnon, on one side by Siméon Fraser, esq., notary, and on the other side by the secondly herein described emplacement—with house, kitchen, shed, granary barn and stable thereon erected.

2. An emplacement or village lot situate at the village of L'Avenir, making part of lot number twenty-four of the third range of lots of the said township of Durham, containing half an acre of land in superficies, more or less, bounded in front by the Queen's Highway, in rear by Casimir Gagnon, on one side by the firstly herein described emplacement and on the other side by Joseph Lampson, or representatives.

3. Another piece of land or emplacement situate at the aforesaid village of L'Avenir, containing half an arpent more or less in superficies, bounded in front by the Queen's Highway, in rear by Isaac Gagnon, on one side towards the south-east by James Doyle, and on the other side towards the north-west by Samuel

nord-ouest du terrain possédé par James Doyle, dans le lot numéro vingt-quatre du troisième rang des lots du dit township de Durham.

4. Un morceau de terre situé dans le township de Durham désigné comme suit : douze acres formant partie du lot numéro vingt-six du huitième rang du township de Durham, sur le coin ouest du dit lot et contenant deux acres de front sur six acres de profondeur.

5. Une certaine maison en bois à un seul étage, érigée sur partie du lot numéro vingt-cinq du troisième rang du dit township de Durham, contenant quarante pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, tenant en front au chemin de la Reine, en profondeur, et d'un côté à Sr. Cléophas Dionne, et de l'autre côté à L. E. Dionne, avec l'usage et usufruit du dit terrain en vertu d'un bail emphytéotique pour l'espace de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du vingt-et-un avril mil huit cent soixante-et-dix et sujet à une rente annuelle de cinq piastres et demie courant, payable le premier mars de chaque année à Sr. Cléophas Dionne, ou à ses représentants.

6. La jouissance, maîtrise et usufruit de la moitié indivise du lot numéro vingt-six, du troisième rang des lots du dit township de Durham, la vie durant du dit Henry Simon Griffing, failli.

7. Le lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro deux du septième rang des terres du township de Wickham, contenant deux cents acres plus ou moins en superficie.

8. Le lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro trois du septième rang du dit township de Wickham, contenant deux cents acres plus ou moins, en superficie.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond à Drummondville, MERCREDI, le SEPTIEME jour du mois d'AVRIL prochain à midi.

S. FRASER,
Syndic.

L'Avenir, 22 janvier, 1875. 553 3
[Première publication, 30 janvier, 1875.]

Hall, and better known as being the north-west part of the land owned by James Doyle, in lot number twenty-four of the third range of lots of the said township of Durham.

4. A piece of land situate in the said township of Durham, described as follows : twelve acres of lot number twenty-six of the eighth range of Durham, being the west corner of said lot and containing two acres in front by six acres in depth.

5. A certain one story wooden-house built on part of lot number twenty five of the third range of the said township of Durham, containing forty feet in front by ninety feet in depth, bounded in front by the Queen's Highway, in rear and on one side by Cleophas Dionne, and on the other side by L. E. Dionne, with the use and usufruct of the said piece of land, by virtue of a certain emphyteutic lease for the space of ninety-nine years to be reckoned from the twenty-first of April one thousand eight hundred and seventy, and subject to an annual rent of five dollars and fifty cents, payable on the first of March of each year, to Cléophas Dionne or representatives.

6. The use, usufruct and enjoyment of the one undivided half of lot number twenty-six of the third range of lots of the said township of Durham, during the lifetime of the said Henry Simon Griffing, insolvent.

7. The lot of land known and distinguished as being lot number two of the seventh range of lands of the township of Wickham, containing two hundred superficial acres more or less.

8. The lot of land known and distinguished as being lot number three of the seventh range of the said township of Wickham, containing two hundred superficial acres more or less.

To be sold at the registry office for the county of Drummond, at Drummondville, on WEDNESDAY the SEVENTH day of APRIL next at noon.

S. FRASER,
Assignee.

L'Avenir, 22nd January, 1875. 554
[First published, 30th January, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le législateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions *afin de conserver* peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—District de Saint-François.

Arthabaska, à savoir : } WILLIAM B. IVES *et al.*,
No. 780. } Demandeurs ; contre
JOHN GORDON *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Thomas Gordon :

1. La moitié sud-est, et aussi, la moitié nord-est de la moitié nord-ouest du lot numéro vingt-quatre dans le troisième rang du canton de Tingwick, contenant cent cinquante acres, plus ou moins, à la réserve de la partie vendue à la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc.

2. La moitié nord-est de la moitié sud-est du lot numéro vingt-six, du premier rang du canton de Tingwick, contenant cinquante acres, plus ou moins.

3. Un morceau de terre faisant partie du lot numéro vingt-trois, dans le troisième rang du canton de Tingwick, contenant cinquante-sept acres, plus ou moins ; borné au nord-ouest par la ligne du rang, au sud-est par le chemin de fer du Grand-Tronc, au nord-est par une terre vendue à James McKeage, et

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Saint-François.

Arthabaska, to wit : } WILLIAM B. IVES *et al.*,
No. 780. } Plaintiffs ; against JOHN
GORDON *et al.*, Defendants.

As belonging to Thomas Gordon :

1. The south-east half, and also, the north-east half of the north-west half of lot number twenty-four, in the third range of the township of Tingwick, containing one hundred and fifty acres, more or less, less the portion deeded to the Grand Trunk Railway Company.

2. The north-east half of the south-east half of lot number twenty-six, in the first range of township of Tingwick, containing fifty acres, more or less.

3. A piece of land forming part of lot number twenty-three, in the third range of the township of Tingwick, containing fifty-seven acres, more or less ; bounded on the north-west by the range line, on the south-east by the Grand Trunk Railway, on the north-east by land deeded to James McKeage, and on the

au sud-ouest par le lot numéro vingt-quatre, dans le dit rang.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le SEIZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL, Député-shérif.
Bureau du shérif, Arthabaskaville, 9 mars, 1875. 1361
[Première publication, 13 mars, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Arthabaska, à savoir : } DAME VICTOIRE FRADET No. 864. } DET et vir., et al., es-qualité, Demandeurs ; contre LOUIS THIBAUT, Défendeur.

Une terre formant partie du lot numéro vingt-trois, du second rang du canton d'Halifax, contenant cinq arpents de front sur la profondeur du lot ; bornée en front au troisième rang, en arrière au premier rang, d'un côté, au nord-ouest, à George Gagnon, et de l'autre côté, au sud-est, à François Pellerin, ou leurs représentants—avec maison et grange dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de septembre prochain.

CHARLES J. POWELL, Député-shérif.
Bureau du shérif, Arthabaskaville, 8 mars, 1875. 1327
[Première publication, 13 mars, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } WILLIAM EDWARD No. 104. } WADLEIGH, Demandeur ; contre ALEXANDER MENUT et al., Défendeurs.

Soixante-et-quinze acres de terre en superficie, plus ou moins, à prendre sur la moitié sud-est du lot de terre numéro dix, dans le dixième rang du canton de Kingsey ; bornés en front par vingt-cinq acres soustraits du dit demi lot et appartenant à Albert Wilcox, en profondeur, par le onzième rang du côté sud-ouest, par James Scott, et de l'autre côté, par Sullivan Wilcox,—avec une maison, grange et étable dessus érigées.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL, Député Shérif.
Bureau du Shérif, Arthabaskaville, 22 janvier, 1875. 435 2
[Première publication, 23 janvier, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDWARD PACAUD, No. 323. } PACAUD, Demandeur ; vs. ONEZIME MICHEL, Défendeur.

Les immeubles suivants dans le canton de Tingwick :

1. Le quart du lot numéro neuf, avoisinant le lot numéro huit, du onzième rang—avec maison, grange dessus construites, circonstances et dépendances.
2. Le quart du lot numéro huit, avoisinant le lot numéro neuf, du onzième rang—circonstances et dépendances.
3. Le tier du lot numéro neuf, dans le dixième rang, entre J. B. Bolduc, et Joseph Gobeille—circonstances et dépendances.

Pour être vendus, au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL, Député shérif.
Bureau du shérif, Arthabaskaville, 2 décembre, 1874. 4639 3
[Première publication, 5 décembre, 1874.]

south-west by lot number twenty-four, in same range.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SIXTEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July next.

CHARLES J. POWELL, Deputy sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 9th March, 1875. 1362
[First published, 13th March, 1875.]

FIERI FACIAS.

In the Superior Court—District of Quebec.

Arthabaska, to wit : } DAME VICTOIRE FRADET No. 864 } et vir., et al., es-qualité, Plaintiffs ; against LOUIS THIBAUT, Defendant.

A land forming part of lot number twenty-three, in the second range of the township of Halifax, containing five arpents in front by the depth of the lot ; bounded in front to the third range, in rear to the first range, on one side, to the north-west, by George Gagnon, and on the other side, to the south-east, by François Pellerin, or their representatives—with a house and barn thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the FIFTEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of September next.

CHARLES J. POWELL, Deputy-sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 8th March, 1875. 1328
[First published, 13th March, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } WILLIAM EDWARD No. 104. } WADLEIGH, Plaintiff ; against ALEXANDER MENUT et al., Defendants.

Seventy-five acres of land in superficies, more or less, to be taken off the south easterly half of lot of land number ten, in the tenth range of the township of Kingsey, bounded in front, by twenty-five acres taken off the said half lot and belonging to Albert Wilcock, in depth, by the eleventh range, on the south-west side by James Scott, and on the other side, by Sullivan Wilcox,—with a house, barn and stable thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY-FIFTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 22nd January, 1875. 436
[First published, 23rd January, 1875.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PACAUD, No. 323. } PACAUD, Plaintiff ; vs. ONEZIME MICHEL, Defendant.

The following immoveables in the township of Tingwick.

1. The quarter of lot number nine, adjacent to number eight, in the eleventh range—with a house, and barn thereon erected, circumstances and dependencies.
2. The quarter of lot number eight, adjacent to number nine, in the eleventh range—circumstances and dependencies.
3. The third of lot number nine, in the tenth range, between J. B. Bolduc, and Joseph Gobeille—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office, of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the EIGHT day of APRIL next, at TEN of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the tenth day of April next.

CHARLES J. POWELL, Deputy Sheriff.
Sheriff's Office, Arthabaskaville, 2nd December, 1874. 4640
[First published, 5th December, 1874.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } CASIMIR GAGNON, De-
mandeur ; contre WILLIAM BRACK, Défendeur.

Deux lots à bâtir situés dans le village de Drummondville, dans le district d'Arthabaska, savoir :

1. Le lot numéro dix-sept, et
2. Le lot numéro dix-huit ; bornés en front par la rue Brock, au sud par une autre rue, au nord par Isidore Daneault, et en arrière à la profondeur de cent trente-deux pieds—avec une maison, autres bâtisses et dépendances crigées sur le dit lot numéro dix-sept.

Pour être vendus, au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à NEUF heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du shérif, Député shérif.
Arthabaskaville, 22 janvier, 1875. 437 2
[Première publication, 23 janvier, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } JAMES MORISSON, Deman-
deur ; contre ETIENNE NOLIN, junior, Défendeur.

Le lot numéro un du huitième rang du canton de Tingwick, contenant deux cent cinquante acres en superficie—circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-CINQUIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Depute Shérif.
Arthabaskaville, 23 janvier, 1875. 439 2
[Première publication, 23 janvier, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } PATRICK HOGAN, De-
mandeur ; contre PETER PLUNKETT, Défendeur.

Le lot numéro six du douzième rang du canton de Leeds, contenant deux cents acres en superficie - circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le VINGT-SIXIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 22 janvier, 1875. 433 2
[Première publication, 23 janvier 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.
Arthabaska, à savoir : } CLEOPHAS DIONNE, De-
mandeur ; contre JOSEPH GRANDMONT, Défendeur.

Un emplacement, situé dans le village de Lavenir, formant partie du lot numéro vingt-quatre du quatrième rang du canton de Durham, contenant trente-cinq pieds de front sur cent six pieds de profondeur ; borné, pardevant, au sud-ouest, au chemin de la Reine, en profondeur, au nord-est, et d'un côté, au sud-est par Casimir Gagnon, et de l'autre côté, au nord-ouest, par Ludger Belleisle ou ses représentants.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le QUINZIEME jour d'avril prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du shérif, Député-shérif.
Arthabaskaville, le 25 novembre, 1874. 4519 3
[Première publication, le 23 novembre, 1874.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } CASIMIR GAGNON, Plain-
No 53. } tiff ; against WILLIAM BRACK, Defendant.

Two building lots situated in the village of Drummondville, in the district of Arthabaska, to wit :

1. The lot number seventeen, and
2. The lot number eighteen ; bounded in front by Brock street, to the south by another street, to the north by Isidore Daneault, and in the rear to the depth of one hundred and thirty-two feet—with a dwelling house, other buildings and dependencies erected on the said lot number seventeen.

To be sold, at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY-NINTH day of MAY next, at NINE of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 22nd January, 1875. 438
[First published, 23rd January, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } JAMES MORISSON, Plain-
No. 82. } tiff ; against ETIENNE NOLIN, junior, Defendant.

Lot number one in the eighth range of the township of Tingwick, containing two hundred and fifty acres in superficies—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaska ville, on the TWENTY-FIFTH day of MAY next at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 23rd January, 1875. 440
[First published, 23rd January, 1875]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } PATRICK HOGAN, Plaintiff ;
No. 16. } P against PETER PLUNKETT, Defendant.

Lot number six in the twelfth range of the township of Leeds, containing two hundred acres in superficies —circumstances and dependencies

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the TWENTY-SIXTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 22nd January, 1875. 434
[First published, 23rd January, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.
Arthabaska, to wit : } CLEOPHAS DIONNE, Plain-
No. 1919. } tiff ; against JOSEPH GRANDMONT, Defendant.

An emplacement, situate in the village of Lavenir, forming part of lot number twenty-four, in the fourth range of the township of Durham, containing thirty-five feet in front by one hundred and six feet in depth ; bounded, in front, to the south-west, by the Queen's highway, in rear, to the north-east, and on one side to the south-east, by Casimir Gagnon, and on the other side, to the north-west, by Ludger Belleisle or his representatives.

To be sold at the registry office, of the county of Drummond, at Drummondville, on the FIFTEENTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of April next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 25th November, 1874. 4520
[First published, 28th November, 1874.]

Ventes par le Shérif.—Bedford.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford

Bedford, à savoir: } **ROBERT WILKES**, commerçant des cote et district de Montreal, Demandeur, contre les terres et tenements d'**ERASTUS PERKINS**, commerçant du canton et du comté de Shefford, dans le district de Bedford, Défendeur.

Premièrement—Une étendue de terre formant partie du lot numéro neuf, dans le sixième rang de Potton, dans le district de Bedford, sise et située au côté nord de l'extrémité ouest du pont de Mansonville, bornée, à l'ouest, au chemin public, au sud, au chemin public, au nord, à une isle, et à l'est, à la rivière.

Deuxièmement—Une étendue de terre formant partie du lot numéro neuf, dans le cinquième rang de Potton, dans le dit district de Bedford, borné communit: commençant à un poteau à la jonction des chemins, près du pont de Mansonville, et ouest en face de la boutique de forgeron possédée par le dit Erastus Perkins, de là, nord sur le côté ouest du chemin, courant nord, quatre perches, de là ouest, six perches, de là sud, quatre perches, de là est, sur le côté nord du chemin jusqu'au point de départ six perches.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté de Brome, à Knowlton, dans le canton de Brome, district de Bedford, **VENDREDI**, le **SEIZIEME** jour de **JUILLET** prochain, à **DIX** heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif, } **P. COWAN**,
Sweetsburgh, 8 mars, 1875. } Shérif.
[Première publication, 13 mars, 1875.] } 1367

FIERI FACIAS.

Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford

Bedford, à savoir: } **HANNIABAL SHULTERS**, cultivateur, du canton de Stanbridge dans le dit district, Demandeur; contre les terres et tenements de **ALMON RIX**, cultivateur, au même lieu, Défendeur.

Une étendue de terre située dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, formant partie du lot numéro cinq dans le septième rang et du lot numéro cinq dans le huitième rang des lots situés dans le dit canton; borné d'un côté vers l'est, au chemin public qui traverse le dit lot numéro cinq dans le huitième rang, et de l'autre côté vers l'ouest à cette partie du dit lot numéro cinq dans le huitième rang, appartenant à un nommé Abram Hogle et Heman Hastings ou leurs représentants, d'un côté vers le nord, à cette partie du dit lot appartenant à une nommée Janet Billings ou ses représentants, de l'autre côté vers le sud, à la terre appartenant à un nommé William Holmes ou ses représentants—ensemble toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi, à Bedford dans le canton de Stanbridge, district de Bedford, **SAMEDI**, le **DIX-SEPTIEME** jour de **JUILLET** prochain, à **MIDI**. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif, } **P. COWAN**,
Sweetsburgh, 8 mars, 1875. } Shérif.
[Première publication, 13 mars, 1875.] } 1363

Sheriff's Sales.—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

In the Superior for Lower-Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } **ROBERT WILKES**, of the city No. 1678. } and district of Montreal, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of **ERASTUS PERKINS**, of the township and county of Shefford, in the district of Bedford, trader, Defendant.

First.—A parcel of land forming part of lot number nine, in the sixth range of Potton, in the district of Bedford, lying and being on the north side of the west end of the Mansonville bridge, bounded on the west, by the highway, south, by the highway, north, by a certain island, and east, by the river.

Second.—A parcel of land forming part of lot nine, in the fifth range of Potton, in said district of Bedford, bounded as follows: beginning at a post at the junction of the roads near Mansonville bridge, and westly, opposite the blacksmith shop owned by the said Erastus Perkins, whence northly on the westerly side of the road running north four rods, thence westerly six rods, thence southerly four rods, thence easterly on the north side of the road to the place of beginning six rods.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brome, at Knowlton in the township of Brome, and district of Bedford, on **FRIDAY**, the **SIXTEENTH** day of **JULY** next, at the hour of **TEN** of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twenty-sixth day of July next.

Sheriff's Office, } **P. COWAN**,
Sweetsburgh, 8th March, 1875. } Shérif.
[First published, 13th March, 1875.] } 1368

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower-Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit: } **HANNIABAL SHULTERS**, of No. 1681. } the township of Stanbridge in said district, yeoman, Plaintiff; against the lands and tenements of **ALMON RIX**, of the same place, yeoman, Defendant.

A certain tract, or parcel of land situated in the township of Stanbridge and district of Bedford, forming parts of lot number five in the seventh range and number five in the eighth range of lots in the said township, bounded on one side towards the east by the highway crossing the said lot number five in the eighth range, and on the other side towards the west by that part of said lot number five in the eighth range belonging to one Abram Hogle and Heman Hastings or their representatives, on one side towards the north by that part of said lot belonging to one Janet Billings or her representatives, on the other side towards the south, by land belonging to one William Holmes or representatives—together with all the buildings and improvements thereon.

To be sold at the office of the registrar for the county of Missisquoi, at Bedford, in the township of Stanbridge, and district of Bedford, on **SATURDAY**, the **SEVENTEENTH** day of **JULY** next, at the hour of **TWELVE** of the clock noon. The said writ returnable the twentieth day of July next.

Sheriff's Office, } **P. COWAN**,
Sweetsburgh, 8th March, 1875. } Shérif.
[First published, 13th March, 1875.] } 1364

FIERI FACIAS.

In the Court Supérieure pour le Bas-Canada—District de Saint-François.

Bedford, à savoir : } WILLIAM H. WEBB, avocat, No. 453. } du canton de Melbourne, district de Saint-François. Demandeur; contre les terres et tenements de LAWRENCE RODDY, cultivateur du canton de Ely, district de Bedford, en sa qualité d'exécuteur testamentaire de feu James Lynch, cultivateur, d'Ely susdit, décédé.

Cette étendue de terre, sise et située dans le dit canton d'Ely, dans le district de Bedford, et connue et désignée comme les cinquante acres de terre, distraits du lot numéro vingt-deux, dans le premier rang du dit canton d'Ely, commençant au côté nord du dit lot, —avec toutes circonstances et dépendances.

Pour être vendue, au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le QUINZIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de juillet prochain.

Bureau du Shérif, } P. COWAN, } Shérif
Sweetsburgh, 8 mars, 1875. } 1365
[Première publication, 13 mars, 1875.]

FIERI FACIAS.

Dans la Cour de Circuit dans et pour le district de Bedford.

Bedford, à savoir : } PIERRE JARRET DIT BEAU- No. 719. } REGARD, de la paroisse de Sainte-Cécile de Milton, dans le district de Bedford. Demandeur; contre les terres et tenements de ANTOINE STANISLAS, ci-devant de la paroisse de Sainte-Cécile de Milton, dans le district de Bedford, mais maintenant absent de la province de Québec, Puissance du Canada, Défendeur.

Une étendue de terre formant partie du lot numéro douze, dans le cinquième rang du canton de Milton, dans le district de Bedford, étant la moitié est de la moitié ouest, et la moitié ouest de la moitié est du dit lot, contenant cent acres de terres en superficie, plus ou moins, —avec une grange sus-érigée.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Shefford, à Waterloo, dans le canton de Shefford, district de Bedford, JEUDI, le HUITIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

Bureau du Shérif, } P. COWAN, } Shérif
Nelsonville 24 novembre, 1874 } 4641 3
[Première publication, 5 décembre, 1874.]

Vente par le Shérif.—Gaspé.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées, au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—Comté de Gaspé
Gaspé, à savoir : } RAULIN ROBIN et autres, de No. 78. } l'Isle de Jersey, en Europe, marchands, faisant affaires à la Grande Rivière, dans les comté et district de Gaspé, sous les nom et raison de Charles Robin et Compagnie, Demandeurs; contre JEAN-BAPTISTE BAUDIN, de la Grande Rivière, dans les comté et district de Gaspé susdit, Défendeur.

FIERI FACIAS.

In the Superior Court for Lower-Canada.—District of Saint-François.

Bedford, to wit : } WILLIAM H. WEBB, of the No. 453. } township of Melbourne, district of Saint-François, advocate, Plaintiff; against the lands and tenements of LAWRENCE RODDY, of the township of Ely, district of Bedford, farmer, in his capacity as executor to the last will and testament of the late James Lynch, of said Ely, farmer, deceased.

That certain tract or parcel of land, situated lying and being in the said township of Ely, in the district of Bedford, and known and distinguished as fifty acres of land off lot number twenty-two, in the first range of the said township of Ely, commencing on the north side of said lot—with all and every the members and appurtenances thereto belonging.

To be sold, at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY the FIFTEENTH day, of JULY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the seventeenth day of July next.

Sheriff's Office, } P. COWAN, } Sheriff.
Sweetsburgh, 8th March, 1875. } 1366
[First published, 13 March, 1875.]

FIERI FACIAS.

In the Circuit Court in and for the District of Bedford.

Bedford, to wit : } PIERRE JARRET DIT BEAU- No. 719. } REGARD, of the parish of Sainte-Cécile de Milton, in the said district of Bedford, Plaintiff; against the lands and tenements of ANTOINE STANISLAS, formerly of the parish of Sainte-Cécile de Milton, in the district of Bedford, but now absent from the province of Quebec, and Dominion of Canada, Defendant.

A piece of land forming part of lot number twelve, in the fifth range of the township of Milton, in the district of Bedford, being the east half of the west half, and the west half of the east half of the said lot, containing one hundred acres of lands in superficies to be the same, more or less,—with a barn thereon erected.

To be sold at the office of the registrar for the county of Shefford, at Waterloo, in the township of Shefford, and district of Bedford, on THURSDAY, the EIGHTH day of April next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of April next.

Sheriff's Office, } P. COWAN, } Sheriff.
Nelsonville, 24th November, 1874. } 4642
[First published, 5th December, 1874.]

Sheriff's Sale.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire* or *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court.—County of Gaspé.
Gaspé, to wit : } RAULIN ROBIN and others, of the No. 78. } Island of Jersey, in Europe, merchants, carrying on trade at Grand River, in the County and district of Gaspé, under the style and firm of Charles Robin and Company, Plaintiffs; against JEAN-BAPTISTE BAUDIN, of Grand River, in the county and district of Gaspé aforesaid, Defendant.

Une étendue de terre étant le lot numéro quatre, située entre la rivière appelée « Grande Rivière » et « La Pointe Verte », et étant dans le premier rang de la première concession de la seigneurie de la Grande Rivière, bornée vers l'ouest, au lot un en possession de Benjamin Sirois, et au lot deux en possession de messieurs « Le Bouthillier frères », en arrière, au lot numéro trois, vers l'est, au lot numéro cinq, en possession des héritiers de Philip Bison, et en front, au bord de la mer, contenant en superficie vingt-quatre arpents et demi, ou environ,—ensemble la maison, grange, étable, hangar et autres bâtisses sus-érigées et améliorations faites, sans exception ni réserve quelconque.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Gaspé, à Percé, LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'août prochain.

JNO. SHORT, Sheriff.
Bureau du Shérif, Percé, 4 mars, 1875. 1335
[Première publication, 13 mars, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure, Comté de Gaspé.

Gaspé, à savoir: } RAULIN ROBIN et autres, de No. 80. } l'Isle de Jersey, en Europe, marchands, faisant commerce à la Grande Rivière, dans les comté et district de Gaspé, sous les nom et raison de Charles Robin et Compagnie, Demandeurs; contre HELENE BAUDAIN, veuve de feu François Trépané, de la paroisse de l'Assomption de Notre-Dame de la Grande Rivière, dans les comté et district sus-dits, et autres, Défendeurs.

Une étendue de terre étant le lot numéro vingt-six, dans le premier rang, première concession de la seigneurie de la « Grande Rivière », située entre « La Pointe Ouest » et « L'Anse-au-Loup », bornée vers l'ouest au lot numéro vingt-cinq en possession de François Nicholas, en arrière, au lot numéro dix-sept, dans le deuxième rang, vers l'est, au lot numéro vingt-sept, en possession de Joseph Roussy, et en front à la mer, contenant vingt-quatre arpents et trois perches en superficie, sur un front de vingt chaînes et soixante-trois chaînons,—ensemble la maison, grange, étable, hangar et autres bâtisses sus-érigées et améliorations sur icelle sans exception ni réserve quelconque.

Pour être vendue, au bureau d'enregistrement du comté de Gaspé, à Percé, LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'août prochain.

JNO. SHORT, Sheriff.
Bureau du Shérif, Percé, 4 mars, 1875. 1337
[Première publication, 13 mars, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure, Comté de Gaspé.

Gaspé, à savoir: } CHARLES WILLIAM ROBIN, No. 9. } et PHILIP GOSSET, de l'Isle de Jersey, en Europe, marchands, faisant affaires à la Grande Rivière, dans les comté et district de Gaspé, susdit sous les nom et raison de Charles Robin et Compagnie, Demandeurs; contre PIERRE ESTE-VENT, pêcheur et cultivateur, de la paroisse de l'Assomption de Notre-Dame de la Grande Rivière, dans les comté et district susdits et autres, Défendeurs.

Une étendue de terre connue comme étant le numéro vingt-neuf, dans le premier rang de la première concession de la seigneurie de la Grande Rivière, et située à l'est de la Rivière dite « Grande Rivière », bornée vers l'ouest, au lot numéro vingt-huit, en possession de Josephat Beliveau, en arrière, au lot numéro vingt, dans le deuxième rang, vers l'est, au lot numéro trente, en possession de Josephat Beliveau, et en front au bord de la mer,—avec la maison, grange, étable, et toutes autres bâtisses sus-érigées et améliorations faites sur icelle. Le dit lot numéro vingt-neuf, contenant vingt-un arpents et vingt-cinq perches en superficie, sur un front de six chaînes, comprenant une réserve de trente chaînons de front, le long de la ligne est du dit lot devant servir comme chemin public, entre les premiers et deuxième rangs de la dite seigneurie.

A certain lot or parcel of land being lot number four, situated between the river « Grand River » and « La Pointe Verte », and being in the first range of the first concession of the seigniorie of Grand River, bounded towards the west, by lot one in possession of Benjamin Sirois, and two in possession of Messrs. « Le Bouthillier Bros. », in rear, by lot number three, towards the east, by lot number five, in possession of the heirs of Philip Bison, and in front, by the sea-shore, containing in superficies twenty-four and one half arpents, or thereabouts,—together with the house, barn, stable, store and other buildings and improvements thereon erected, without any exception or reservation whatsoever.

To be sold at the registry office for the county of Gaspé, at Percé, on MONDAY, the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of August next.

JNO. SHORT, Sheriff.
Sheriff's Office, Percé, 4th March, 1875. 1336
[First published, 13th March, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court, Comté de Gaspé.

Gaspé, to wit: } RAULIN ROBIN and others, of No. 80. } the Island of Jersey, in Europe, merchants, carrying on trade at Grand River, in the county and district of Gaspé, under the style and firm of Charles Robin and Company, Plaintiffs, against HELENE BAUDAIN, widow of the late François Trépané, of the parish of L'Assomption de Notre-Dame de la Grande Rivière, in the county and district aforesaid, and others, Defendants.

A certain lot or parcel of land being lot number twenty-six, in the first range and first concession of the seigniorie of Grand River, situated between « La Pointe West » and « L'Anse-au-Loup », bounded towards the west by lot number twenty-five, in possession of François Nicholas, in rear, by lot number seventeen, in the second range, towards the east, by lot number twenty-seven, in possession of Joseph Roussy, and in front by the sea, containing twenty-four arpents and three perches in superficie, on a front of twenty chains and sixty-three links,—together with the house, barn, stable, store and other buildings and improvements thereon erected, without exception or reserve.

To be sold at the registry office for the county of Gaspé, at Percé, on MONDAY, the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of August next.

JNO. SHORT, Sheriff.
Sheriff's Office, Percé, 4th March, 1875. 1338
[First published, 13th March, 1875.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court, Comté de Gaspé.

Gaspé, to wit: } CHARLES WILLIAM ROBIN and No. 9. } PHILIP GOSSET, of the Island of Jersey, in Europe, merchants, carrying on business at Grand River, in the county and district of Gaspé aforesaid, under the style and firm of Charles Robin and Company, Plaintiffs; against PIERRE ESTE-VENT, fisherman and farmer, of the parish of l'Assomption de Notre-Dame de la Grande Rivière, in the county and district aforesaid, and others, Defendants.

A certain piece or parcel of land known as number twenty-nine, in the first range of the first concession of the seigniorie of Grand River, and situated to the east of the river « Grand River », bounded towards the west, by lot number twenty-eight, in possession of Josephat Beliveau, in rear, by lots number twenty, in the second range, towards the east by lot number thirty in possession of Josephat Beliveau, and in front by the sea-shore,—with the house, barn, stable, and all other buildings and improvements thereon erected and made. Said lot number twenty-nine, containing twenty-one arpents and twenty-five perches in superficies, on a front of six chains, including a reserve of thirty links in front, along the east line of said lot, to be used as a public road, between the first and second ranges of the said seigniorie.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement pour le comté de Gaspé, à Percé, LUNDI, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le seizième jour d'août prochain.

JNO. SHORT,
Bureau du Shérif, Shérif.
Percé, 4 mars, 1875. 1339
[Première publication, 13 mars, 1875.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposés au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } DANE PHILOMENE MO-
No. 179. } QUIN, Demanderesse ;
vs. NARCISSE BROUSSEAU, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste, baronne de Longueuil, dans le district d'Iberville, de la contenance de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, borné en front par le chemin qui conduit de Saint-Jean à Chambly, en arrière par les terres de la deuxième concession, d'un côté, au sud, par Benjamin Smith, et d'autre côté, au nord, par Joseph Laframboise,—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean susdit, le SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour d'avril prochain.

CHS. NOLIN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, 30 novembre, 1874. 4643 3
[Première publication, 5 décembre 1874.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposés au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposés en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, pour le District de Montréal.

Montréal, à savoir: } CLEOPHAS MOISE LA-
No. 9550. } VIGNE, Demandeur ;
contre les terres et tenements de CHARLES MON-
CEAU, Défendeur.

Ces emplacements situés dans le quartier Saint-Jacques de la dite cité de Montréal, étant partie de la propriété de Connolly, et étant les subdivisions cent quatre-vingt-quatorze, (194) et cent quatre-vingt-

To be sold at the registry office for the county of Gaspé, at Percé, on MONDAY the NINETEENTH day of JULY next, at the hour of TWELVE o'clock noon. Said writ returnable on the sixteenth day of August next.

JNO. SHORT,
Sheriff's Office, Shérif.
Percé, 4th March, 1875. 1340
[First published, 13th March, 1875.]

Sheriff's Sales—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS AND TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court.—District of Iberville.

Saint-Johns, to wit: } PHILOMENE MAQUIN,
No. 179. } Plaintiff; vs. NARCISSE
BROSSEAU, Defendant.

A farm situate in the parish of Saint-Johns the Evangelist, Baronne of Longueuil, in the district of Iberville, containing three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the road leading from Saint-Johns to Chambly, in rear by the lands of the second concession, on one side, to the south, by Benjamin Smith, and on the other side, to the north, by Joseph Laframboise,—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Johns aforesaid, on the SEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty-ninth day of April next.

CHS. NOLIN,
Sheriff's Office, Shérif.
Saint-Johns, 30th November, 1874. 4644
[First published, 5th December, 1874.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court, for the District of Montreal.
Montreal, to wit: } CLEOPHAS MOISE LAVIGNE,
No. 9550. } Plaintiff; against the lands
and tenements of CHARLES MONCEAU, Defendant.

Those certain emplacements in the Saint-James ward of the said city of Montreal, being part of the Connolly's property, and being subdivision one hundred and ninety-four (194), and one hundred and ninety-

quinze, (195) sur le plan de subdivision de W. B. Johnson, dûment fait et filé du (No. 1207,) douze cent sept, du plan et du livre de renvoi officiels du dit quartier; contenant chacun vingt-quatre pieds de largeur, sur la rue Montana, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins,—avec une maison en bois à un étage, sus-érigée, avec le droit pour l'acheteur, ses héritiers ou ayant cause, de se servir de la ruelle en arrière, comme passage en commun, mais non le droit de l'encombrer de quelque manière que ce soit.

Pour être vendus à mon bureau, dans les cité et district de Montréal, MERCREDI, le QUATORZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'août prochain.

Bureau du shérif, Montréal, 10 mars, 1875. [Première publication, 13 mars, 1875.]

C. A. LEBLANC, Shérif. 1419

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, pour le District de Montréal.
 Montréal, à savoir: } CLEOPHAS MOISE LAVIGNE, Demandeur; contre les terres et tenements de PIERRE DUPUIS, Défendeur.

Ces emplacements situés dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, étant partie de la propriété de Connolly, et étant les subdivisions cent quatre-vingt-seize (196) et cent quatre-vingt-dix-sept (197) sur le plan de subdivision de W. B. Johnson, dûment fait et filé du numéro (1207) douze cent sept du plan et du livre de renvoi officiels du dit quartier, contenant chacun vingt-quatre pieds de largeur sur la rue Montana, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins,—avec une maison en bois à un étage sus-érigée, avec le droit pour l'acheteur, ses héritiers et ayant-cause de se servir de la ruelle en arrière comme passage en commun, mais non le droit de l'encombrer de quelque manière que ce soit.

Pour être vendus à mon bureau, dans les cité et district de Montréal, MERCREDI, le QUATORZIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour d'août prochain.

Bureau du shérif, Montréal, 10 mars, 1875. [Première publication, 13 mars, 1875.]

C. A. LEBLANC, Shérif. 1421

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, pour le district de Montréal.
 Montréal, à savoir: } CLEOPHAS MOISE LAVIGNE, Demandeur; contre les terres et tenements de PIERRE PAYETTE dit SAINT-AMOUR, Défendeur.

Ces emplacements, situés dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, étant partie de la propriété de Connolly, et étant les subdivisions cent quatre-vingt-douze (192), et cent quatre-vingt-treize (193), sur le plan de subdivision de W. B. Johnson, dûment fait et filé du (No. 1207) douze cent sept du plan et du livre de renvoi officiels, du dit quartier; contenant chacun vingt-quatre pieds de largeur sur la rue Montana, sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins,—avec une maison en bois à un étage—avec le droit pour l'acheteur, ses héritiers et ayant cause, de se servir de la ruelle en arrière comme passage en commun, mais non le droit de l'encombrer de quelque manière que ce soit.

Pour être vendus, à mon bureau, dans les cité et district de Montréal, MERCREDI, le QUATORZIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable, le quatrième jour d'août prochain.

Bureau du Shérif, Montréal, 11 mars, 1875. [Première publication, 13 mars, 1875.]

C. A. LEBLANC, Shérif. 1423

FIERI FACIAS.

Du District de Montréal
 Montréal, à savoir: } HENRY GIRARD et al., Demandeurs; contre LOUIS LAFONTAINE, Défendeur.

five (195), in the subdivisional plan of W. B. Johnson, duly made and filed of (No. 1207,) twelve hundred and seven of the official plan and book of reference of said ward; containing each twenty-four feet wide on Montana street, by ninety-four feet in depth, english measure, more or less,—with a one story wooden house thereon erected, with the right to the purchaser, his heirs and assigns, to use the lane in rear as a passage in common, but without right to encumber the same in any manner howsoever.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on WEDNESDAY, the FOURTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fourth day of August next.

Sheriff's office, Montreal, 10th March, 1875. [First published, 13th March, 1865.]

C. A. LEBLANC, Sheriff. 1420

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court—for the District of Montréal.
 Montréal, to wit: } CLEOPHAS MOISE LAVIGNE, Plaintiff; against the lands and tenements of PIERRE DUPUIS, Defendant.

Those certain emplacements in the Saint-James ward, of the said city of Montreal, being part of the Connolly's property, and being subdivisions one hundred and ninety-six (196) and one hundred and ninety-seven (197) on the subdivisional plan of W. B. Johnson, duly made and filed of number (1207) twelve hundred and seven of the official plan and book of reference of said ward, containing each twenty-four feet wide on Montana street by ninety-four feet in depth, english measure, more or less— with a one story wooden house thereon erected, with the right to the purchaser, his heirs and assigns to use the lane in rear as a passage in common, but without right to encumber the same in any manner howsoever.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, on WEDNESDAY, the FOURTEENTH day of JULY next, at HALF-PAST-TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourth day of August next.

Sheriff's office, Montreal, 10th March, 1875. [First published, 13th March, 1875]

C. A. LEBLANC, Sheriff. 1422

FIERI FACIAS.

From the Circuit Court—for the District of Montréal.
 Montréal, to wit: } CLEOPHAS MOISE LAVIGNE, Plaintiff; against the lands and tenements of PIERRE PAYETTE dit SAINT-AMOUR, Defendant.

Those certain emplacements, in the Saint-James ward in the city of Montreal, being part of the Connolly's property, and being subdivisions one hundred and ninety-two (192), and one hundred and ninety-three (193), in the subdivisional plan of W. B. Johnson, duly made and filed of (No. 1207) twelve hundred and seven, of the official plan and book of reference of the said ward, containing each twenty-four feet wide on Montana street by ninety-four feet in depth, english measure, more or less,—with a one story wooden house thereon erected—with the right to the purchaser, his heirs and assigns to use the lane in rear as a passage in common, but without right to encumber the same in any manner howsoever.

To be sold, at my office, in the city and district of Montreal, on WEDNESDAY, the FOURTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the fourth day of August next.

Sheriff's office, Montreal, 11th March, 1875. [First published, 13th March, 1875.]

C. A. LEBLANC, Sheriff. 1424

FIERI FACIAS.

From the district of Montréal.
 Montréal, to wit: } HENRY GIRARD et al., Plaintiffs; against LOUIS LAFONTAINE, Defendant.

Un emplacement situé en la première concession de la paroisse de Belœil, dans le district de Montréal, contenant quatre-vingt-dix pieds de front sur cent quatre-vingt pieds de profondeur, tenant devant à la rivière Richelieu, derrière et du côté sud-ouest à Jean Baptiste Allard, écuyer, ou ses représentants, et de l'autre côté à Emery Allard, écuyer—avec une maison en bois et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Belœil. le VINGT-CINQUIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatrième jour de juin prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 19 janvier 1875. 407 2
[Première publication, 23 janvier 1875.]

FIERI FACIAS.

Du District de Montréal.

Montreal, à savoir : } **M**EDARD BRISSON, Deman-
No. 1323 } deur; contre MOISE LAN-
CTOT, Défendeur; à savoir :

1. Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Constant, district de Montréal, comté de Laprairie, contenant un arpent, quatre perches et treize pieds de front sur vingt-quatre arpents et quatre perches de profondeur, dans une ligne, et vingt-quatre arpents dans l'autre, formant trente-cinq arpents et soixante-deux perches en superficie, en y comprenant le chemin public qui le traverse; borné en front par la rivière La Tortue, en profondeur par le No. neuf, d'un côté par le No. sept, de l'autre côté par le No. dix, connu le dit lot de terre par le numéro huit du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse Saint-Constant, faits pour les fins d'enregistrement—avec une maison, grange, étable et autres bâtisses dessus érigées.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, de figure irrégulière, contenant deux arpents et neuf perches et un pied de front, formant quatre-vingts arpents et trente perches, en superficie, en y comprenant le chemin public, qui le traverse; borné en front par la rivière La Tortue, en profondeur par les numéros douze et treize, d'un côté par les numéros dix et douze, d'autre côté par le numéro treize, connu le dit lot de terre par le numéro onze du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse Saint-Constant, faits pour les fins d'enregistrement—avec une maison et une grange sans comble, dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la dite paroisse de Saint-Constant le SIXIÈME jour d'AVRIL prochain à DIX heures de l'avant-midi, le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Montréal, 1 décembre, 1874. 4695 3
[Première publication, 5 décembre, 1874.]

Ventes par le Shérif—Outaouais.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Canada, } *Dans la Cour de Circuit—*
Province de Québec, } *Papineauville.*
District d'Outaouais, } No. 342.

LOUIS JOSEPH AMEDEV PAPINEAU, écuyer, de la cité de Montréal, protonotaire conjoint de la cour supérieure, dans et pour le district de Montréal, en son propre nom, comme légataire universel en usufruit, pour un tiers, des biens délaissés par feu l'ho-

An emplacement situate in the first concession of the parish of Belœil, in the district of Montreal, containing ninety feet in front by one hundred and eighty feet in depth; bounded in front by the Richelieu river, in rear and on the south-west side by Jean-Baptiste Allard, esquire, or representatives, and on the other side by Emery Allard, esquire—with a wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Belœil, on the TWENTY-FIFTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fourth day of June next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 19th January, 1875. 408
[First published, 23rd January, 1875.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit : } **M**EDARD BRISSON, Plaintiff;
No. 1323. } against MOISE LANGTOT,
Defendant, to wit :

A lot of land situate in the parish of Saint-Constant, district of Montreal, county of Laprairie, containing one arpent, four perches and thirteen feet in front, by twenty-four arpents four perches in depth, in one alignment, and twenty-four arpents in the other, forming thirty-five arpents and sixty-two perches in extent, including the main road which crosses it, bounded in front, by La Tortue river, in rear, by number nine, on one side by number seven, on the other side, by number ten; said lot of land being known as number eight on the official plan and book of reference for the said parish of Saint-Constant, prepared for registration purposes—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

2 Another lot of land situate and being at the same place, of irregular outline, containing two arpents, nine perches and one foot in front, forming eighty arpents and thirty perches in extent, including the main road, which crosses it: bounded in front by La Tortue river, in rear by numbers thirteen and fourteen, on one side by number ten and twelve, on the other side by number thirteen; said lot of land known as number eleven of the official plan and book of reference for the said parish of Saint-Constant, prepared for registration purposes—with a house and a barn without a roof, thereon erected.

To be sold at the parochial church door, of the parish of Saint-Constant, on the SIXTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon Said writ returnable the first day of May next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Montréal, 1st December, 1874. 4696
[First published, 5th December, 1874.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been sized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

Canada, } *In the Circuit Court at Papi-*
Province of Québec, } *neauville.*
District of Ottawa, } No. 342.

LOUIS JOSEPH AMEDEV PAPINEAU, Esquire, of the city of Montreal in the district of Montreal, joint protonotary of the superior court, in and for the district of Montreal, in his own name, as universal usufructuary legatee for one third, of the property

norable Louis Joseph Papineau et comme l'un des curateurs aux substitutions créées par le testament du dit Honorable Louis Joseph Papineau; Demoiselle MARIE ROSALIE EZILDA PAPINEAU, du même lieu, fille majeure et usant de ses droits, aussi légataire universelle en usufruit, pour un tiers des dits biens; et NAPOLEON BOURASSA, artiste peintre, du même lieu, comme l'un des curateurs aux dites substitutions et de plus en sa qualité de tuteur à ses cinq enfants mineurs issus de son mariage avec Dame Marie Julie Azélie Papineau, fille du dit Honorable L. J. Papineau et qui sont ensemble et par représentation de leur dite mère, héritiers pour un tiers des mêmes biens et enfin comme tuteur spécial aux enfants mineurs issus du mariage du dit Louis Joseph Amédée Papineau, avec Dame Marie Eleonore Westcott, Demandeurs; contre les terres et tenements de François Xavier Lalonde, du canton de Lochaber, dans les comté et district d'Outaouais, cultivateur, Défendeur; et maître A. C. Papineau, avocat des demandeurs, demandeur sur distraction de frais, à savoir:

Une certaine terre sise et située dans la paroisse de Sainte-Angélique, dans les dits comté et district d'Outaouais, contenant trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, plus ou moins, composée, la dite terre, de la partie est du lot numéro vingt-un du rang des Cascades, bornée, en devant, par la rivière Petite Nation, en arrière, par les terres du rang Saint-Charles, d'un côté par Amable Courtemanche, représentant Antoine Charbonneau, et de l'autre côté par le restant du dit lot numéro vingt-un, propriété de Joseph Vadenais,—sans bâtisses.

Pour être vendue à la porte de l'église de la susdite paroisse de Sainte-Angélique, le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet 1875

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif,

Aylmer, 4 mars, 1875.

[Première publication 13 mars, 1875.]

Shérif,
1307

left by his father the late honorable Louis Joseph Papineau, and as one of the curators to the substitution created by the will of the said Honorable Louis Joseph Papineau, Miss MARIE ROSALIE EZILDA PAPINEAU of the same place, *filie majeure et us n de ses droits*, also universal usufructuary, legatee for a third of the said property, and NAPOLEON BOURASSA painting-artist of the same place, as one of the curators, to the said substitutions and moreover in his quality of tutors to his five minor children, issue of his marriage with the late Marie Julie Azélie Papineau, daughter of the said Honorable L. J. Papineau, and who are jointly and by representation of their said mother, heirs for a third of the said property, and finally as tutor *Adhoc*, to the minor children, issue of the marriage of the said Louis Joseph Amédée Papineau, with Dame Mary Eleonore Westcott, Plaintiffs; against the lands and tenements of François Xavier Lalonde, of the township of Lachaber, in the said county and district of Ottawa, farmer, Defendant; and Maître A. C. Papineau, plaintiffs' attorney, plaintiff sur distraction de frais, to wit:

A certain farm lying and situate in the parish of Saint-Angélique, said county and district of Ottawa, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, more or less, composed the said farm, of the east part of lot number twenty-one of Cascades range, bounded in front by the Petite Nation River, in rear by the lands of Saint-Charles range, on one side by Amable Courtemanche, representing Antoine Charbonneau, on the other side by the remainder of said lot number twenty-one, property of Joseph Vadenais—without buildings.

To be sold at the door of the church of the parish of Saint-Angélique aforesaid, on the FIFTEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July 1875

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office,

Aylmer, 4th March, 1875.

[First published, 13th March, 1875.]

Sheriff,
1308

Ventes par le Shérif—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA No. 130. }

LA CITE DE QUEBEC; contre Demoiselle SARAH VALLERAND, fille majeure, et LOUIS GONZAGUE VALLERAND, tous deux de la cité de Québec, le dit Louis Gonzague Vallerand, en sa qualité de tuteur dûment nommé à Delphine Vallerand, Virginie Vallerand et François-Xavier Vallerand, enfants mineurs, issus du mariage de François X. Vallerand et Geneviève Morissette, décédées, à savoir:

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue de la Reine, quartier Saint-Roch, mesurant quarante-quatre pieds et six pouces de front sur soixante-deux pieds de profondeur, plus ou moins; borné en front, vers le sud, à la dite rue de la Reine, en arrière, vers le nord, partie par Félix Beaugard, et partie par veuve Eugène Simard, d'un côté, vers l'est, à George Letourneau, et de l'autre côté, vers l'ouest, à la rue Saint-Anselme—avec une maison en briques à deux étages et hangar dessus construits, circonstances et

Sheriff's Sales—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure for Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin de distraire*, *afin d'annuler*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF THE No. 130. }

THE CITY OF QUEBEC; against Miss SARAH VALLERAND, *filie majeure*, and LOUIS GONZAGUE VALLERAND, both of the city of Quebec, the said Louis Gonzague Vallerand, in his quality of tutor duly named to Delphine Vallerand, Virginie Vallerand and François-Xavier Vallerand, minor children, issue of the marriage of François X. Vallerand and Geneviève Morissette, deceased, to wit:

An emplacement situate in the city of Quebec, Queen street, Saint-Roch's ward, measuring forty-four feet six inches in front by sixty-two feet in depth, more or less; bounded in front, to the south, by Queen street aforesaid, in rear, to the north, partly by Félix Beaugard, and partly by Mrs widow Eugène Simard, on one side, to the east, by George Letourneau, and on the other side, to the west, by Saint-Anselme street—with a two story brick house and a hangard thereon erected, circumstances and depend-

dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 295) donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour d'août prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 9 mars, 1875. Shérif.
[Première publication, 13 mars, 1875.] 1341

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **WILLIAM WALKER**, écuyer,
No. 292. } marchand, des cité et district de Québec, en sa qualité de curateur à la succession vacante de feu Horatio Smith Anderson, écuyer, avocat, en son vivant, du même lieu ; contre **JOHN MCKEE**, écuyer, dentiste, des cité et district de Québec, et entre les mains de Léon Philipp Vohl, de la cité de Québec, curateur dûment nommé au délaissement en cette cause, à savoir :

Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, de quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, borné en front à une rue appelée Saint-Jacques, au côté sud-ouest et en arrière vers le nord-ouest à l'extrémité de la dite profondeur, d'un côté, vers le sud, partie à un autre emplacement appartenant à Anthony Anderson ou représentants, et partie à un nommé Renaud, et de l'autre côté, vers le nord, à un nommé Ruel, et décrit dans le cadastre et sur le plan pour le quartier Saint-Roch sous le numéro quatre-vingt du plan et du livre de renvoi du cadastre,

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Québec, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzème jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 20 janvier, 1875. Shérif.
[Première publication, 23 janvier, 1875.] 405 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **PIERRE CELESTIN LEVAS-**
No. 2368. } **SEUR**, écuyer, marchand, de la paroisse Saint-Jean des Chaillons ; contre **FREDERIC JACQUES**, cultivateur, de la paroisse Saint-Jean des Chaillons, à savoir :

Une terre de deux arpents de front, sur vingt-trois arpents, plus ou moins, de profondeur, sise et située au sixième rang de la dite paroisse Saint-Jean ; bornée au nord au cinquième rang et au sud au septième rang, joignant du côté nord-est à Roch Chandonnais et du côté sud-ouest à Olivier Jacques—avec ensemble la maison et la grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Jean des Chaillons, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzème jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 19 janvier, 1875. Shérif.
[Première publication, 23 janvier 1875.] 403 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **EDOUARD CAZEAU**, de la
No. 2358. } cité de Québec, marchand de fleur ; contre **JOSEPH PARÉ**, de la paroisse Sainte-Anne, comté de Montmorency, cultivateur et rentier, à savoir :

Un emplacement situé en la dite paroisse de Sainte-Anne, au nord du chemin royal, contenant trois perches de front, sur quatre perches de profondeur, borné en front, au sud, par le dit chemin royal, au nord et au nord-est par sieur Onésime Gagnon, et au sud-ouest par Bellarmin Godbout, écuyer, médecin,—ensemble la maison, le hangar, étable et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Anne, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,

Québec, 18 janvier, 1875. Shérif.
[Première publication, 23 janvier, 1875.] 401 2

encies. The said lot being number (295), given upon the plan for Saint-Roch's ward of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of August next

C. ALLEYN

Quebec, 9th March, 1875. Sheriff.
[First published, 13th March, 1875.] 1342

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **WILLIAM WALKER**, of the
No. 292. } city and district of Quebec, esquire, merchant, in his quality of curator to the vacant estate and succession of the late Horatio Smith Anderson, in his lifetime, of the same place, esquire, advocate ; against **JOHN MCKEE**, of the city and district of Quebec, esquire, surgeon dentist, and in the hands of Léon Philippe Vohl, of the city of Quebec, curator duly appointed to the delaissement in this cause, to wit :

An emplacement situate in the parish of Saint-Roch's of Quebec, of forty feet in front by sixty feet in depth, bounded in front by a street called Saint-James, on the south-west side and in rear towards the north-west by the end of the said depth, on one side, towards the south, partly by another emplacement belonging to Anthony Anderson or his representatives, and partly by one Renaud, and on the other side, towards the north, by one Ruel, described on the cadastre and plan for Saint-Roch's ward as number eighty, of the plan and book of reference of the cadastre.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 20th January, 1875. Sheriff.
[First published, 23rd January, 1875.] 406

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **PIERRE CELESTIN LEVAS-**
No. 2368. } **SEUR**, esquire, merchant, of the parish of Saint-Jean des Chaillons ; against **FREDERIC JACQUES**, farmer, of the parish of Saint-Jean des Chaillons, to wit :

A land of two arpents in front, by twenty-three arpents, more or less, in depth, situate and being in the sixth range of the parish of Saint-Jean aforesaid ; bounded on the north by the fifth range, south by the seventh range, on the north-east by Roch Chandonnais, and on the south-west side by Olivier Jacques— together with the house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Jean des Chaillons aforesaid, on the FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 19th January, 1875. Sheriff.
[First published, 23rd January, 1875.] 404

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **EDOUARD CAZEAU**, of the
No. 2358. } city of Quebec, flour merchant ; against **JOSEPH PARÉ**, of the parish of Sainte-Anne, county of Montmorency, farmer and rentier, to wit :

An emplacement situated in the said parish of Saint-Ann, north of the Queen's road, containing three perches in front, by four perches in depth, bounded in front, to the south, by the Queen's road aforesaid, on the north and north-east by Onésime Gagnon, on the south-west by Bellarmin Godbout, esquire, physician,—together with a house, hangar, stable and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Ann, on the FIRST day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the ninth day of June next.

C. ALLEYN,

Quebec, 18th January, 1875. Sheriff.
[First published, 23rd January, 1875.] 403

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**A M E H E N R I E T T A
No. 1678. } **D**E L E O N O R E S T E W A R T, de
la cité de Québec, veuve de feu William Phillips, en
son vivant, inspecteur de farine, de la cité de Québec ;
contre ISABELLA PATERSON, de la cité de Québec,
épouse séparée de biens de William John Bickell,
commis, aussi de la dite cité de Québec et autres,
(ci-suit la description de l'immeuble à être vendu
et appartenant à la dite Isabella Paterson), à savoir :

Un lot de terre situé au Gros Pin, près Québec,
dans la paroisse de Saint-Roch Nord de Québec, faisant
partie de la terre appelée la Savanne, contenant deux
acres plus ou moins de largeur, sur une profondeur
d'environ seize acres plus ou moins ; borné au nord, par
le cidevant chemin qui conduit à la Savanne, mainte-
nant par la terre de la Défenderesse, au sud, par les
terres de Notre-Dame des Anges, en front, vers l'est,
par un angle du dit chemin de la Savanne qui conduit
au chemin de Charlesbourg, en arrière, vers l'ouest, par
les terres de l'Hôpital-Général,—circonstances et dé-
pendances. Le dit lot étant partie du (No. 414) donné
sur le plan de la paroisse de Saint-Roch Nord, et au
livre de référence d'icelui faits par le Commissaire des
Terres de la Couronne.

Pour être vendus, à mon bureau, en la cité de
Québec, le SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à
DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le
huitième jour d'avril prochain.

Québec, 28 novembre, 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 5 décembre, 1874.] 4635 3

FIERI FACIAS.

Circuit of Québec.

Québec, à savoir : } **F**ANNY LLOYD, fille majeure.
No. 1412. } de la cité de Québec, contre
LOUIS H. CHARTIER, peintre de la ville de Lévis,
district de Québec, à savoir :

Toute cette étendue de terre sise et située dans la
ville de Lévis, contenant cinquante pieds de front, sur
cent pieds de profondeur, le tout plus ou moins, me-
sure anglaise ; borne en front, vers le sud, à la ru-
Saint-Louis, en arrière, vers le nord, à la propriété
appartenant à P. S. Shaw, écuyer, ou représentants
d'un côté vers l'est, au lot numéro vingt-sept, vendu à
F. X. Brochu, et de l'autre côté vers l'ouest, au lot
numéro vingt-neuf, appartenant à P. S. Shaw, écuyer,
ou représentants—circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de Notre-
Dame de la Victoire, le HUITIEME jour d'AVRIL
prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref
rapportable le dixième jour d'avril prochain.

Québec, 28 novembre, 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[Première publication, 5 décembre 1874.] 4633 3

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné, que les
TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont
été saisis et seront vendus aux temps et lieux respec-
tifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes
ayant à exercer à cet égard des réclamations que le
Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son
certificat, en vertu de l'article 700 du code de procé-
dure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises
de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de
Venditioni Exponas, doivent être déposées au bureau
du soussigné avant les quinze jours qui précéderont
immédiatement le jour de la vente ; les oppositions
afin de conserver peuvent être déposées en aucun
temps, dans les six jours qui suivront le rapport du
Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit,—Comté d'Yamaska, District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **L**A C O R P O R A T I O N D E L A P A-
No. 363. } **L**R O I S S E D E S A I N T - Z E P H I R I N
D E C O U R V A L, Demanderesse ; contre PIERRE
T E S S I E R, fils, Défendeur.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **D**A M E H E N R I E T T A
No. 1378. } **D**E L E O N O R E S T E W A R T, of
the city of Québec, widow of the late William Phillips,
in his lifetime, of the city of Québec, flour inspector ;
against ISABELLA PATERSON, of the city of Que-
bec, wife duly separated as to property of William
John Bickell, also of the said city of Québec, clerk,
and others, (here follows the description of the immo-
vable property of the said Isabella Paterson, to be
sold), to wit :

A lot of land situate at Gros Pin, near Québec, in
the parish of Saint-Roch Nord de Québec, forming
part of the land called " La Savanne," containing two
acres, more or less, in width by a depth of about
sixteen acres, more or less ; bounded on the north by
the heretofore road leading to the Savanne, now by
the defendant's property, on the south, by the lands
of Notre-Dame des Anges, in front, to the east, by the
angle of the Savanne road aforesaid, and in rear,
to the west, by the lands of the General Hospital,—
circumstances and dependencies. Said lot being part
of lot number (414) on the plan of the parish of Saint-
Roch Nord, and on the book of reference thereto made
by the Commissioner of Crown Lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on
the SEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in
the forenoon. Said writ returnable the eighth day of
April next.

Québec, 28th November, 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[First published, 5th December, 1874.] 4636

FIERI FACIAS.

Circuit of Québec.

Québec, to wit : } **F**ANNY LLOYD, of the city of
No. 1412. } Québec, spinster, against
LOUIS H. CHARTIER, of the town of Lévis, district
of Québec, painter, to wit :

All that certain lot or parcel of ground situate and
being in the town of Lévis, containing fifty-feet in
front, by one hundred feet in depth, the whole more
or less english measure ; bounded in front towards
the south by St. Lewis street, in rear towards the north,
by the property belonging to P. A. Shaw, esquire, or
representatives, on one side towards the east, by lot
number twenty-seven, sold to F. X. Brochu, and on
the other side, towards the west, by lot number twenty-
nine, belonging to P. S. Shaw, esquire, or representa-
tives—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Notre-
Dame de la Victoire, on the EIGHTH day of APRIL
next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ
returnable on the tenth day of April next.

Québec, 28th November, 1874. C. ALLEYN, Shérif.
[First published, 5th December, 1874.] 4634

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-
mentioned LANDS and TENEMENTS have been
seized, and will be sold at the respective times and
places mentioned below. All persons having claims
on the same which the Registrar is not bound to in-
clude in his certificate, under article 700 of the Code
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby
required to make them known according to law. All
oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de
charge, or other oppositions to the sale, except in
cases of Venditioni Exponas, are required to be filed
with the undersigned, at his office, previous to the
fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions
afin de conserver may be filed at any time within six
days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court,—County of Yamaska, District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **T**H E C O R P O R A T I O N O F T H E
No. 363. } **T**H E P A R I S H O F S A I N T - Z E P H I R I N
D E C O U R V A L, Plaintiff ; against PIERRE T E S -
S I E R, junior, Defendant.

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, en la concession sud-ouest de la côte Saint-Michel, contenant trois arpents de large sur vingt arpents de profondeur, le tout plus ou moins; bornée en front au chemin du rang Saint-Michel, en profondeur à la rivière Saint-François, d'un côté, vers le nord, à Charles Gill ou ses représentants, et de l'autre côté, vers le sud, à Sinaï Gamelin—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Zéphirin de Courval, le QUINZE JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatre juillet prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 8 mars, 1875. 1353
[Première publication, 13 mars, 1875.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du District de Montréal.

Sorel, à savoir: } LA MANUFACTURE DE LOCOMOTIVES DE RHODE ISLAND (The Rhode Island Locomotive Works). Demanderesse; contre LOUIS A. SENEAL, Défendeur.

La moitié indivise d'une terre sise et située en la ville de Sorel, de la contenance la dite terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant à la rivière Richelieu, en profondeur à John Mullen, d'un côté partie à Alfred Knight et partie au terrain du gouvernement de la Puissance du Canada, et d'autre côté encore au terrain du gouvernement de la Puissance du Canada.

Pour être vendue au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le SEPT AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le huit avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 1^{er} décembre, 1874. 4665 3
[Première publication, 5 décembre, 1874.]

Ventes par le Shérif.—St. François

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES ET HÉRITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requis de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François à savoir: } LA COMPAGNIE DES TERRES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau et sa principale place d'affaires dans la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Demanderesse; contre les terres et tenements du reverend CHARLES E. PIPER, du canton de Dudswell, dans le dit district, Défendeur, à savoir:

Le lot numéro vingt-huit, dans le premier rang des lots situés dans le dit canton de Dudswell,—avec les améliorations sur icelui.

Pour être vendu, au bureau du registrateur de la division d'enregistrement du comté de Wolfe à Ham-Sud, dans le dit district, le SIXIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 3 décembre, 1874. 4689 3
[Première publication, 5 décembre 1875.]

A land situate in the parish of Saint-Zéphirin de Courval, in the south-west concession of the côte Saint-Michel, containing three arpents in width by twenty arpents in depth, the whole more or less; bounded in front by the road of the Saint-Michel range, in rear by the river Saint-François, on one side to the north by Charles Gill or his representatives, and on the other side to the south by Sinaï Gamelin—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Zéphirin de Courval, on the FIFTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty-fourth day of July next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 8th March, 1875. 1354
[First published, 13th March, 1875.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for the district of Montreal.

Sorel, to wit: } THE RHODE ISLAND LOCOMOTIVE WORKS, Plaintiff; against LOUIS E. SENEAL, Defendant.

The undivided half of a land situate in the town of Sorel, said land containing three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Richelieu river, in rear by John Mullen, on one side partly by Alfred Knight and partly by the ground belonging to the government of the Dominion of Canada, and on the other side by ground belonging to the government of the Dominion of Canada.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the SEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eight day of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 1st December, 1874. 4666
[First published, 5th December, 1874.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-mentioned **LANDS and TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claim on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charger*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of the sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

Saint-François, to wit: } THE BRITISH AMERICAN LAND COMPANY, a body politic and corporate, having its principal office and place of business in the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, Plaintiffs; against the lands and tenements of the reverend CHARLES E. PIPER, of the township of Dudswell, in said district, Defendant, to wit:

The lot number twenty-eight, in the first range of lots in the said township of Dudswell,—with the improvements thereon.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South-Ham, in said district, on the SIXTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifteenth day of April next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 3rd December, 1874. 3690
[First published, 5th December, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit, District de Saint-François

Saint-François, à savoir : } **D**A^{ME} ANNE BLAKE,
No. 844. } des cité et district de
Montréal, veuve de feu Thomas Cushing Aylwin, en
son vivant juge de la cour du Banc de la Reine de la
cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et
tènements de ALEXANDRE COTE, du canton de
Clifton, dans le district de Saint-François, Défendeur,
à savoir :

Le quart nord-est du lot numéro sept, dans le
onzième rang des lots situés dans le dit canton de
Clifton, étant la moitié de la longueur et la moitié de
la largeur du dit lot, contenant environ quarante-neuf
acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses sus-
érigées et améliorations faites.

Pour être vendu, au bureau du registraire de la
division d'enregistrement du comté de Compton, dans
le village de Cookshire, dans le dit district de Saint-
François, le DIXIEME jour d'AVRIL prochain, à
ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable
le vingtième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif, 4687 3
Sherbrooke, 3 décembre 1874. [Première publication, 5 décembre 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit, district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **J**OSEPH W. STONE,
No. 161. } cultivateur, du canton
de Compton, dans le district de Saint-François, Dem-
andeur; contre les terres et tènements de DANIEL
JONES, du canton d'Ascot, dans le dit district, Def-
endeur, à savoir : Ces étendues de terre situées dans
le dit canton d'Ascot, connues

Premièrement.—Comme le lot numéro trois, dans le
sixième rang des lots situés dans le dit canton d'Ascot,
excepté un acre et demi à distraire du coin sud-ouest
du dit lot, appartenant à Warren Loomis; et deuxiè-
mement, environ un acre et demi, mesuré en super-
ficie, à être distrait du coin nord-ouest du lot numéro
deux, dans le dit sixième rang d'Ascot susdit—avec
les bâtisses érigées et améliorations faites sur les dites
étendues de terre.

Pour être vendues au bureau du registraire de la
division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la ville
de Sherbrooke, dans le dit district, le HUITIEME
jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-
midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril
prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shéri, 4691
Sherbrooke, 2 décembre, 1874. [Première publication, 5 décembre, 1874.]

Ventes par le Shérif.—St. Hyacinthe

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont
été saisis et seront vendus aux temps et lieux respec-
tifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes
ayant à exercer à cet égard des réclamations que le
Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son cer-
tificate, en vertu de l'article 700 du code de procédure
civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de
les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de
Venditioni Exponas, doivent être déposés au bureau
du soussigné avant les quinze jours qui précéderont
immédiatement le jour de la vente; les oppositions
afin de conserver peuvent être déposées en aucun
temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour de Circuit, —Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe, à savoir : } **T**ELESPHORE POI-
No. 9336. } TRAS, Demandeur;
contre CHARLES BERTHIAUME, Défenseur. savoir :
Une terre située dans le quatrième rang de la pa-
roisse de Sainte-Hélène, de deux arpents de front sur
quarante-et-un arpents de profondeur, tenant devant
au chemin du quatrième rang, en profondeur aux lots

FIERI FACIAS DE TERRIS.
*From the Circuit Court for the District of Saint-
Francis.*

Saint-François, to wit : } **D**A^{ME} ANNE BLAKE, of
No. 844. } the city and district of
Montreal, widow of the late Thomas Cushing Aylwin,
in his lifetime of the said city of Montreal, Judge of
the court of Queen's Bench, Plaintiff; against the
lands and tenements of ALEXANDER COTE, of the
township of Clifton, in the district of Saint-François,
Defendant, to wit :

The north-east quarter of the lot number seven, in
the eleventh range of lots in the said township of
Clifton, being one half the length and one half the
width of said lot, containing about forty-nine acres of
land, more or less—with the buildings and improve-
ments thereon erected and made.

To be sold, at the registry office of the registration
division of the county of Compton, at the village of
Cookshire, in said district of Saint-François, on the
TENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the
forenoon. The said Writ returnable on the
twentieth day of May next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff, 4688
Sherbrooke, 3rd December, 1874. [First published, 5th December, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.
From the Circuit Court, for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **J**OSEPH W. STONE, of
No. 161. } the township of Compton,
in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff;
against the lands and tenements of DANIEL JONES,
of the township of Ascot, in said district, Defendant,
to wit : Those certain tracts or parcels of land situate
in the said township of Ascot, known

Firstly—As the lot number three, in the sixth
range of lots in the said township of Ascot, except
one and a half acres to be taken out of the south-west
corner of said lot, belonging to Warren Loomis; and
secondly, about one and a half acre superficial mea-
surement, to be taken out of the north-west corner of
the lot number two, in the said sixth range of Ascot
aforesaid—with the buildings and improvements on
the said parcels of land erected and made.

To be sold, at the registry office of the registration
division of Sherbrooke, in the town of Sherbrooke, in
said district, on the EIGHTH day of APRIL next, at
ELEVEN o'clock in the forenoon. The said Writ
returnable on the fifteenth day of April next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Sheriff, 4692
Sherbrooke, 2nd December, 1874. [First published, 5th December, 1874.]

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under-
mentioned LANDS and TENEMENTS have been
seized, and will be sold at the respective times and
places mentioned below. All persons having claims
on the same, which the Registrar is not bound to in-
clude in his certificate, under article 700 of the Code
of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby re-
quired to make them known according to law. All
oppositions *afin de distraire, afin d'annuler, afin de
charge*, or other oppositions to the sale, except in
cases of *Venditioni Exponas*, are require to be filed
with the undersigned, at his office, previous to the
fifteen days next preceding the day of sale; opposi-
tions *afin de conserver* may be filed at any time within
six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Circuit Court, —Saint-Hyacinthe.
Saint-Hyacinthe to wit : } **T**ELESPHORE POI-
No. 9336. } TRAS, Plaintiff;
against CHARLES BERTHIAUME, Defendant, to wit :
A land situate in the fourth range of the parish of
Sainte-Hélène, of two arpents in front by forty-one
arpents in depth, joining in front the road of the fourth
range, in rear, the lots of thimothé Brodeur's estate,

de la succession de feu Thimothé Brodeur, d'un côté, à François Dufault, et de l'autre côté, au nord, à Augustin Gadbois,—avec une maison et étable dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Hélène, le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le deux août prochain.

L. TACHE, Sheriff.
Bureau du Shérif, 1369
Saint-Hyacinthe, 10 mars 1875.
[Première publication, 13 mars, 1875.]

on one side, François Dufault, and on the other side, towards the north, Augustin Gadbois,—with one house and stable thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte-Hélène, the FIFTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the second day of August next.

L. TACHE, Sheriff.
Sheriff's Office, 1370
Saint-Hyacinthe, 10th March, 1875.
[First published, 13th March, 1875.]

Ventes par le Shérif. Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRIES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du Code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six ours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Trois-Rivières, à savoir: } **GASPARD THIMOTHE**
No. 1171. } **PELTIER**, écuyer,
notaire, de la paroisse de Saint-Guillaume d'Upton, district de Richelieu, Demandeur: contre **EDOUARD TREPANIER**, cultivateur, demeurant en la paroisse de Saint-Narcisse, district des Trois-Rivières, Défendeur, savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le rang de la Grande Ligne, d'un arpent et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, prenant son front à la Grande Ligne et se terminant en profondeur au deuxième rang, joignant du côté nord, à Louis Boulanger, et du côté sud, à Dame veuve Elzear Quésy,—sans bâtisse.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le QUINZIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN, Shérif.
Bureau du shérif, 1323
Trois-Rivières, 8 mars, 1875.
[Première publication, 13 mars, 1875.]

FIERI FACIAS.
Trois-Rivières, à savoir: } **DAME ROSALIE**
No. 144. } **CARON**, épouse de
Thomas Hudon Beaulieu, cultivateur de la paroisse Saint-Boniface, et le dit Thomas Hudon Beaulieu, tant pour autoriser sa dite épouse que comme commun en biens avec elle, Demandeurs; contre **DEMOISELLES LEOCADIE CARON** et **VICTOIRE CARON**, filles majeures et usant de leurs droits, de la paroisse de la Rivière-du-Loup, Defenderesses, savoir:

Comme appartenant aux dits Demandeurs.
Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Boniface, dans le septième rang du township Saint-Maurice, de quatre arpents et demi de front, sur vingt-huit arpents de profondeur, prenant son front au huitième rang, et se terminant en profondeur au sixième rang, joignant du côté nord à Jean Lapolice, et du côté sud, à Antoine Fréchette,—avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue, au bureau du registrateur du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le QUATORZIÈME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN, Shérif.
Bureau du Shérif, 1321
Trois-Rivières, 8 mars, 1875.
[Première publication, 13 mars, 1875.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the under mentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same, which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Three Rivers, to wit: } **GASPARD THIMOTHE**
No. 1171. } **PELTIER**, esquire,
notary, of the parish of Saint-Guillaume d'Upton, district of Richelieu, Plaintiff; against **EDOUARD TREPANIER**, farmer, residing in the parish of Saint-Narcisse, district of Three Rivers, Defendant, to wit:

A land situate and being in the parish of Saint-Narcisse, in the Grande Ligne range, of one arpent and a half in front by twenty-five arpents in depth, bounded in front, by the Grand Ligne, and in rear, by the second range, on the north side, by Louis Boulanger, and on the south side, by Dame veuve Elzear Quésy,—no buildings.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Narcisse, on the FIFTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twentieth day of July next.

SEVERE DUMOULIN, Sheriff.
Sheriff's office, 1324
Three Rivers, 8th March, 1875.
[First published, 13th March, 1875.]

FIERI FACIAS.
Three Rivers, to wit: } **DAME ROSALIE CARON**,
No. 144. } wife of Thomas Hudon
Beaulieu, farmer, of the parish of Saint-Boniface, and the said Thomas Hudon Beaulieu, as well to authorize his wife as common as to property with her, Plaintiffs; against **MISSES LEOCADIE CARON** and **VICTOIRE CARON**, both *filles majeures usant de leurs droits*, of the parish of Rivière-du-Loup, Defendants, to wit:

As belonging to the said Plaintiffs.
A land situate and being in the parish of Saint-Boniface, in the seventh range of the township of Saint-Maurice, of four arpents and a half in front, by twenty-eight arpents in depth, fronting on the eighth range, and ending in rear at the sixth range, bounded on the north side by Jean Lapolice, and on the south side by Antoine Fréchette,—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependences.

To be sold, at the registry office for the county of Saint-Maurice, in the city of Three Rivers, on the FOURTEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of July next.

SEVERE DUMOULIN, Sheriff.
Sheriff's Office, 1322
Three Rivers, 8th March, 1875.
[First published, 13th March, 1875.]

FIERI FACIAS

Trois-Rivières, à savoir : } **THELESPHORE EUSÈBE**
 No. 170. } **NORMAND**, écuyer,
 notaire, de la cité des Trois-Rivières, Demandeur ; contre **HECTOR BILLY**, commerçant, de la paroisse de Gentilly, et **CHARLES COTÉ**, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, Défendeurs solidairement, savoir : Comme appartenant au dit Hector Billy.

1. Une terre sise et située au sixième rang des concessions de la paroisse de Gentilly, étant de forme irrégulière et renfermée dans les bornes suivantes, savoir : bornée au nord, aux terres du cinquième rang, au sud et au sud-ouest, à la rivière de Gentilly, au sud-est, à David Mailhot, et au nord-est, à Nazaire Gagnon,—circonstances et dépendances ; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro huit cent soixante-et-neuf, du cadastre plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Gentilly.

2. Un emplacement situé à la rivière de Gentilly, en la dite paroisse de Gentilly, de la contenance d'un demi arpent de front, sur trois arpents de profondeur, plus ou moins, prenant par devant, en front, à la rivière de Gentilly, et se terminant en profondeur, à Pierre Laliberté ou son représentant, et à Ephrem Boisvert, joignant, d'un côté, au nord, à Isaac Durand, et de l'autre côté, au sud, à Adolphe Lauzé,—avec une maison, un hangar, une boulangerie et autres bâtisses dessus construites ; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro quatre cent quarante-et-un du cadastre plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Gentilly.

3. La moitié nord-est d'un terrain ou emplacement sis et situé au premier rang des concessions de la dite paroisse de Gentilly ; le dit emplacement contenant en totalité un arpent et une perche de front, sur environ un arpent et deux perches de profondeur, plus ou moins, borné au nord, au chemin de front, en arrière, en profondeur, à Demoiselle Rosalie Légare, joignant d'un côté, au nord-est, à la route de l'Église, et de l'autre côté, au sud-ouest, à Paschal Brunelle,—avec une maison construite sur la dite partie nord-est du dit emplacement ; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cent un du cadastre plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Gentilly.

4. La moitié indivise d'une terre sise et située au quatrième rang de la dite paroisse de Gentilly, la dite terre contenant en totalité trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, bornée au nord, au chemin de front, en profondeur, au sud, au cinquième rang, joignant d'un côté, au nord-est, à Joseph Charland dit Francœur, et de l'autre côté, au sud-ouest, partie à Charles Houid, et partie à Noël Beauchêne,—circonstances et dépendances ; l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro sept cent six du cadastre plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Gentilly.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Gentilly, le VINGTIÈME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de matin. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

SÈVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Trois-Rivières, 10 mars, 1875. Shérif 1403
 [Première publication, 13 mars, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir : } **JOSEPH MASSICOTE** fils
 No. 211 } **de FRANCOIS** cultivateur
 de la paroisse de Saint-Prospér, Demandeur ; contre **Adrien Trudel**, cultivateur, de la paroisse de Saint-Narcisse, Défendeur, à savoir :

Une terre sise et située dans la paroisse de St. Narcisse, dans le troisième rang de la Seigneurie de Champlain, de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur ; prenant son front aux terres du second rang et se terminant en profondeur aux terres de la Seigneurie du Cap la Magdeleine, joignant d'un côté au nord à Pierre Brouillet ou son représentant, et de l'autre côté au sud, à Aimé Trudel,—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

FIERI FACIAS.

Three Rivers, to wit : } **THELESPHORE EUSÈBE**
 No. 170. } **NORMAND**, esquire,
 notary, of the city of Three Rivers, Plaintiff ; against **HECTOR BILLY**, trader, of the parish of Gentilly, and **CHARLES COTÉ**, trader, of the city of Three Rivers, Defendants, jointly and severally, to wit : As belonging to the said Hector Billy.

1. A land situate and being in the sixth range of the concessions of the parish of Gentilly, being of irregular outline, and comprised within the following limits, to wit : bounded on the north, by the lands of the fifth range, on the south and south-west, by the Gentilly river, on the south-east, by David Mailhot, and on the north-east, by Nazaire Gagnon,—circumstances and dependencies ; the immovable herein above described is known and distinguished as number eight hundred and sixty-nine on the official cadastre plan and book of official reference for the county of Nicolet, for the parish of Gentilly.

2. An emplacement situate and being on the Gentilly river, in the said parish of Gentilly, containing one half arpent in front, by three arpents in depth, more or less, fronting on the Gentilly river, and bounded in rear, by Pierre Laliberté or representative, and by Ephrem Boisvert, on one side, to the north, by Isaac Durand, and on the other side, to the south, by Adolphe Lauzé,—with a house, a hangar, bakery and outbuildings thereon erected ; the immovable hereinabove described is known and distinguished as number four hundred and forty-one on the official cadastre plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Gentilly.

3. The north-east half of a land or emplacement situate and being in the first range of the concessions of the said parish of Gentilly, said emplacement containing in all one arpent and one perch in front, by about one arpent and two perches, in depth, more or less, bounded on the north, by the front road, in rear, at the end of the said depth, by Miss Rosalie Légare, on one side, to the north-east, by the road called *route de l'Église*, and on the other side to the south-west, by Paschal Brunelle,—with a house erected on the said north-eastern part of the said emplacement ; the emplacement hereinabove described is known and described as number one hundred and one on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Gentilly.

4. The undivided half of a land situate and being in the fourth range of the said parish of Gentilly, said land containing in all three arpents in front, by thirty arpents in depth, bounded on the north, by the front road, in rear, to the south, by the fifth range, on one side, to the north-east, by Joseph Charland dit Francœur, and on the other side, to the south-west, partly by Charles Houid, and partly by Noël Beauchêne,—circumstances and dependencies ; the immovable hereinabove described is known and described as number seven hundred and six, on the official cadastre plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Gentilly.

To be sold, at the parochial church door of the parish of Gentilly, on the TWENTIETH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of July next.

SÈVERE DUMOULIN,

Sheriff's office, Three Rivers, 10th March, 1875. Sheriff. 1404
 [First published, 13th March, 1875.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three Rivers, to wit : } **JOSEPH MASSICOTE**, son
 No. 211 } **of FRANCOIS**, farmer, of
 the parish of Saint-Prospér, Plaintiff ; against **Adrien Trudel**, farmer, of the parish of Saint-Narcisse, defendant, to wit :

A land situate in the parish of St. Narcisse, in the third range of the seigniorie of Champlain, of three arpents in front by twenty five arpents in depth, fronting on the lands of the second range, bounded in rear by the lands of the seigniorie of Cap la Magdeleine, bounded on one side to the north by Pierre Brouillet, or representatives, and on the other side to the south by Aimé Trudel,—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

Pour être vendue, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Saint-Narcisse, le HUITIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le troisième jour de mai prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Trois-Rivières, le 2 décembre, 1874. [Première publication, 5 décembre, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir: } **B**ASILIDE DESSUREAU, cultivateur, de la paroisse Saint-Stanislas, et temporairement absent de la province de Québec, Demandeur; contre LEON AYOTTE, cultivateur, de la paroisse de Saint-Stanislas, et Dame Marguerite Tiffan, son épouse, et le dit Léon Ayotte, tant personnellement que pour autoriser et assister sa dite épouse aux fins des présentes, tous deux conjointement et solidairement, Défendeurs; savoir:

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Stanislas, seigneurie de Batiscan, sur le côté sud-ouest de la rivière des Envies, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, prenant son front à la rivière des Envies, et se terminant en profondeur au Cordon, joignant d'un côté au sud-est, à Joseph Tiffan, et de l'autre côté au nord-ouest, à Pierre Lafontaine—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Trois-Rivières, le 2 décembre, 1874. [Première publication, 5 décembre, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Trois-Rivières, à savoir: } **M**OSESE E. HART, écuyer, notaire, de la cité de Trois-Rivières, Demandeur; contre CÉSaire FLEURANT, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Monique, Défendeur, savoir:

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, dans l'Isle à la Fourche, dans le rang Saint-Joseph, de trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur; bornée par devant au chemin du Cordon Saint-Joseph, et en profondeur à Antoine Cloutier, au sud-est, à une route qui conduit à la rivière Nicolet, et au nord-ouest, à Abraham Fleurant—avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances: l'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro cinq cent du cadastre plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet, pour la paroisse de Sainte-Monique.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Monique, dans l'Isle à la Fourche, dans le rang Saint-Joseph, de trois arpents de front, sur vingt arpents de profondeur; bornée par devant au chemin du Cordon Saint-Joseph, et en profondeur à François Cloutier, au sud-est, à Abraham Fleurant, et au nord-ouest, à Olivier Gaudette—sans bâtisses; l'immeuble ci-dessus désigné, est connu et distingué par le numéro cinq cent deux du cadastre, plan et livre de renvoi officiels du comté de Nicolet pour la paroisse Sainte-Monique.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Monique, le SEPTIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Trois-Rivières, le 2 décembre, 1874. [Première publication, 5 décembre, 1874.]

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Narcisse, on the EIGHTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of May next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Three Rivers, 2nd December, 1874. [First published, 5th December, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit: } **B**ASILIDE DESSUREAU, farmer, of the parish of Saint-Stanislas, and temporarily absent, from the province of Québec, Plaintiff; against LEON AYOTTE, farmer, of the parish of Saint-Stanislas, and Dame Marguerite Tiffan, his wife, the said LEON AYOTTE, as well personally as for the purpose of authorizing his said wife hereunto, and both defendants, jointly and severally, to wit:

A land situate in the parish of Saint-Stanislas, seignory of Batiscan, on the south-west side of the river des Envies, of two arpents in front, by thirty arpents in depth; bounded in front, by the river des Envies, and in rear, by the division line, on the side to the south-east by Joseph Tiffan, and on the other side, to the south-west, by Pierre Lafontaine—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Stanislas, on the NINTH day of APRIL next, at TEN o'clock, in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of April next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's office, Three-Rivers, 2nd December, 1874. [First published, 5th December, 1874.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Three-Rivers, to wit: } **M**OSESE E. HART, esquire, No. 56, notary of the city of Three-Rivers, Plaintiff; against CÉSaire FLEURANT, farmer, of the parish of Sainte-Monique, Defendant to wit:

1. A land situate and being in the parish of Sainte-Monique, in Isle à la Fourche, in the Saint-Joseph range, of three arpents in front, by twenty arpents in depth; bounded in front, by the road of the Saint-Joseph division line, in rear, by Antoine Cloutier, on the south-east, by a by-road leading to the Nicolet river, and on the north-west, by Abraham Fleurant—with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies: the immovable hereinabove described is known and distinguished as number five hundred on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Monique.

2. A land situate and being in the parish of Sainte-Monique, in l'Isle à la Fourche, in the Saint-Joseph range, of three arpents in front, by twenty arpents in depth; bounded in front, by the division line of the Saint-Joseph range, in rear, by François Cloutier, on the south-east, by Abraham Fleurant, and on the north-west, by Olivier Gaudette—no buildings; the immovable hereinabove described is known and distinguished as number five hundred and two on the official cadastre, plan and book of reference of the county of Nicolet, for the parish of Sainte-Monique.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Monique, on the SEVENTH day of APRIL last, at TEN o'clock of the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of April next.

SEVERE DUMOULIN,

Sheriff's office, Three-Rivers, 2nd December, 1874. [First published, 5th December, 1874.]

Vente par le Shérif.—Terrebonne

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on

à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

De la Cour Supérieure, pour le district de Montréal
Province de Québec, }
District de Terrebonne, } JOSEPH OCTAVE VILLENEUVE, épiciier, du village de Saint-Jean Baptiste, dans le district de Montréal, Demandeur; vs. EDMUND HEANEY, hôtelier, de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, dans le district de Terrebonne, Défendeur.

Une terre située dans la seconde concession de Paisley, paroisse de Sainte-Sophie, comté et district de Terrebonne, connue sous le numéro neuf, contenant trois arpents de front sur vingt-deux arpents de profondeur, tenant à un bout aux terres du premier rang, à l'autre bout aux terres de troisième rang, entre les terres de John Morrison, d'un côté, et Jean Laroche, de l'autre côté—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Sophie, comté et district de Terrebonne, le VINGT-QUATRIÈME jour de JUILLET prochain, à onze heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'août prochain (1875).

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 9 mars, 1875. 1417
[Première publication, 13 mars, 1875.]

the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law: all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire or afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

From the Superior Court, for the District of Montreal.
Province of Quebec, }
District of Terrebonne, } JOSEPH OCTAVE VILLENEUVE, grocer of the village of Saint-Jean Baptiste, in the district of Montreal, Plaintiff; vs. EDMUND HEANEY, hotel-keeper, of the parish of Sainte-Thérèse de Blainville, in the district of Terrebonne, Defendant.

A land situate and being in the second concession of Paisley, parish of Sainte-Sophie, county and district of Terrebonne, known as number nine, containing three arpents in front by twenty-two arpents in depth, bounded at one end by the lands of the first range, at the other end by the lands of the third range, between the lands of John Morrison, on one side, and Jean Laroche, on the other side—with a house and out buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Sophie, county and district of Terrebonne, on the TWENTY-FOURTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of August next, (1875).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's office, Sheriff.
Sainte-Scholastique, 9th March, 1875. 1418
[First published, 13th March, 1875.]

Avis du Gouvernement.

Avis public est par le présent donné, qu'en vertu de l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social, des Lettres Patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du sixième jour du mois de mars courant, incorporant Louis François Rodrigue Masson, écuyer, John Moody, machiniste, Joseph Lauzon, tanneur, Alfred Wilbrod Joubert, marchand et Adolphe Chauvin, commerçant, tous de la ville de Terrebonne, dans la province de Québec, dans le but de manufacturer et vendre de la brique, des tuiles, des objets de poterie et autres ouvrages en terre, sous le nom de "La manufacture de briques de Terrebonne," avec un fonds social s'élevant en totalité à douze mille piastres, divisée en deux cent quarante parts de cinquante piastres chacune.

Daté au bureau du secrétaire de la province de Québec, ce neuvième jour de mars, mil huit cent soixante et quinze.

C. B. DE BOUCHERVILLE,
Secrétaire.

1329

Government Notices.

Public notice is hereby given, that under the "Joint Stock Companies Incorporation Act." Letters-Patent have been issued under the Great Seal of the province of Quebec, bearing date the sixth day of March instant, incorporating Louis François Rodrigue Masson, esquire, John Moody, machinist, Joseph Lauzon, tanner, Alfred Wilbrod Joubert, merchant, and Adolphe Chauvin, trader, all residing in the town of Terrebonne, in the province of Quebec, for the purpose of the manufacture and sale of bricks, tiles, pottery, and other articles of earthenware, by the name of "La Manufacture de Briques de Terrebonne," with a total capital stock of twelve thousand dollars, divided into two hundred and forty shares of fifty dollars each.

Dated at the office of the Secretary of the Province of Quebec, this ninth day of March, one thousand eight hundred and seventy-five.

C. B. DE BOUCHERVILLE,
Secretary.

1330

Avis Divers.

Canada, }
Province de Québec, }
District de St. François. } Cour Supérieure.
Ellen Letitia Cochling, épouse de George Johnson, de la ville de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, hôtellier, autorisée en justice à poursuivre et comparaitre dans les poursuites judiciaires,
Demanderesse;

George Johnson, du même lieu, Défendeur.

La dite Demanderesse a ce jour intentée une action en séparation de corps et de biens contre le dit Défendeur.

BROOKS & CAMIRAND,
Procureurs de la Demanderesse.

Daté, 12 février, 1875. 1445

Misellaneous Notices.

Canada, }
Province of Quebec, }
District of St. Francis. } Superior Court.
Ellen Letitia Cochling, wife of George Johnson, of the town of Sherbrooke, in the district of Saint-François, soloon-keeper, judicially authorized to sue and appear in judicial proceedings,
Plaintiff;

George Johnson, of the same place, Defendant.

The said plaintiff has this day instituted an action en séparation de corps et de biens against said defendant.

BROOKS & CAMIRAND,
Attorneys for Plaintiff.

Dated, 12th February, 1875. 1446

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Wolfsohn and Compagnie, bijoutiers, de la cité de Québec, faillis.

Je, soussigné, Louis Saunders, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains, leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, 81, rue Saint-Jacques, dans la dite cité de Montréal, mercredi, le quatorzième jour d'avril A. D., 1875, à onze heures de l'avant-midi, pour l'examen public des faillis et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général. Les faillis sont par le présent notifiés d'y assister.

LEWIS SAUNDERS,
Syndic.
1443

Montréal, 9 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Edmond Marchesseault, de Rimouski, orfèvre et marchand, failli

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Rimouski, mercredi, trente-et-unième jour de mars prochain, à deux heures après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

WM. BUTCHART,
Syndic provisoire.
1431

Rimouski, le 8 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Philéas Lacroix, failli.

Je, soussigné, R. Henry Wurtele, de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et une assemblée des créanciers aura lieu à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, le septième jour d'avril prochain, à onze heures a. m., pour l'examen public du failli et le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
1439

Québec, 8 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de André Levasseur, failli.

Je, soussigné, William Butchart, de la ville de Rimouski, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, à Saint-Germain de Rimouski, le trentième jour de mars prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WILLIAM BUTCHART,
Syndic.
1435

Rimouski, 9 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Baker, de la Rivière Noire, failli.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, rue Saint-Pierre, Québec, mercredi, le vingt-quatrième jour de mars courant, à onze heures a. m., pour prendre une décision au sujet de la disposition de tous les biens ou d'une partie d'iceux, et pour le règlement des affaires en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel.
1437

Québec, 8 mars, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Dosithé Allard, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers au nombre requis par la loi, et mardi, le vingtième jour d'avril prochain, il fera application à cette cour pour obtenir la confirmation du dit acte de décharge.

DOSITHE ALLARD,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs ad litem.
1471

Montréal, 12 mars, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Wolfsohn and Company, of the city of Québec, jewellers, Insolvents.

I, the undersigned, Louis Saunders, of the city of Montréal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, 81, Saint-James street, in the said city of Montréal, on Wednesday, the fourteenth day of April A. D., 1875, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, for the public examination of the insolvents and for the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvents are hereby notified to attend.

LEWIS SAUNDERS,
Assignee.
1444

Montreal, 9th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of Edmond Marchesseault, watchmaker and trader, of Rimouski, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the insolvents' place of business, Rimouski, on Wednesday, the thirty-first of March next, at two o'clock p.m., to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

WM. BUTCHART,
Interim assignee.
1432

Rimouski, 8th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Philéas Lacroix, an Insolvent.

I, the undersigned, R. H. Wurtele, of Québec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month, and a meeting of creditors will be held at my office, Saint-Peter street, Québec, on Wednesday, the seventh day of April next, at eleven o'clock a. m., for the public examination of the insolvent and the ordering of affairs generally.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
1440

Québec, 8th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of André Levasseur, an Insolvent.

I, the undersigned, William Butchart, of the town of Rimouski, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, Rimouski, on the thirty-first day of March next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

WILLIAM BUTCHART,
Assignee.
1436

Rimouski, 9th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869, AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of William Baker, of Black River, an Insolvent.

A meeting of creditors will be held at my office, Saint-Peter street, Québec, on Wednesday, the twenty-fourth day of March instant, at eleven o'clock a. m., for the purpose of deciding on the disposal of the whole or portion of the estate, and the general ordering of affairs.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.
1438

Québec, 8th March, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Québec, }
District of Montréal. } *Superior Court.*

In the matter of Dosithé Allard, an Insolvent.

The undersigned has deposited in the office of this court, a deed of composition and of discharge executed by his creditors in number as required by law, and Tuesday, the twentieth day of April next, he will apply to this court for the confirmation of the said deed of discharge.

DOSITHE ALLARD,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys ad litem.
1472

Montreal, 12th March, 1875.

ACTE DE FAILLITE DE 1869, ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Thélesphore Paradis, failli.

Les créanciers sont par le présent notifiés que le failli a déposé dans mon bureau, un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, et si aucune opposition au dit acte de composition et de décharge n'est faite sous trois jours juridiques après me.credi, le trente-unième jour de mars courant, le syndic soussigné, agira en vertu du dit acte de composition et de décharge suivant ses termes.

R. HENRY WURTELE,
Syndic officiel

Québec, 10 mars, 1875.

1441

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de J. R. Peverly, failli.

Je, soussigné, William Butchart, de la ville de Rimouski, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, à Saint-Germain de Rimouski, mercredi, le trente-et-unième jour de mars prochain, à 11 heures a.m., pour l'examen public du failli et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

WM. BUTCHART,
Syndic

Rimouski, 10 mars, 1875.

1433

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Demoiselle Marie Eliza Guilmette, marchande publique, de la ville de Sorel, faillie.

La faillie m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à son domicile rue Augusta, en la ville de Sorel, lundi, le vingt-deuxième jour de mars courant, à neuf heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires et pour nommer un syndic.

A. GERMAIN,
Syndic provisoire.

Sorel, 8 mars, 1875.

1465

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Robert Dawes, de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. J. S. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

No. 97, rue Saint-Jacques
Montréal, 11 mars, 1875.

1447

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Jean Baptiste Lachambre, commerçant de la paroisse de Saint-Marcel, failli.

Le failli m'ayant fait une cession de ses biens, les créanciers sont notifiés de s'assembler à sa place principale d'affaires, en la paroisse de Saint-Marcel, lundi, le vingt-deuxième jour de mars courant, à deux heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires et nommer un syndic.

A. GERMAIN,
Syndic provisoire.

Sorel, 4 mars, 1875.

1463

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Moïse Mayrand, de Sherbrooke, commerçant, failli.

Je, George Etienne Mayrand, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi, sous un mois, et ils sont de plus notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 6, rue Saint-Jacques, en la dite cité de Montréal, le huitième jour d'avril prochain, à trois heures de l'après-midi, pour l'examen du failli et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par les présentes notifié de s'y trouver.

G. E. MAYRAND,
Syndic.

Montréal, 3 mars, 1875.

1467

INSOLVENT ACT OF 1869, AND AMENDMENTS.

In the matter of Thélesphore Paradis, an Insolvent.

Creditors are hereby notified that the insolvent has deposited in my office, a deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors representing three fourths in value of his liabilities and should no opposition be made to said deed of composition and discharge within three juridical days next, after Wednesday, the thirty-first day of March instant, the undersigned assignee, will act upon the said deed of composition and discharge according to its terms.

R. HENRY WURTELE,
Official assignee.

Quebec, 10th March, 1875.

1442

INSOLVENT ACT OF 1869

In the matter of J. R. Peverly, an Insolvent.

I, the undersigned, William Butchart, of the town of Rimouski, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Saint-Germain de Rimouski, on Wednesday, the thirty-first day of March next, at 11 o'clock a.m., for the examination of the insolvent, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

WM. BUTCHART,
Assignee.

Rimouski, 10th March, 1875.

1434.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Miss Marie Eliza Guilmette, of the town of Sorel, *marchande publique*, an Insolvent.

The insolvent hath made an assignment of her estate to me, and the creditors are notified to meet at her domicile, Augusta street, in the town of Sorel, on Monday, the twenty-second day of March instant, at nine o'clock in the forenoon, to receive statements of her affairs and to appoint an assignee.

A. GERMAIN,
Interim assignee.

Sorel, 8th March, 1875.

1466

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Robert Dawes, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

No. 97, St James street.
Montreal, 11th March, 1875.

1448

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Jean Baptiste Lachambre, trader, of the parish of Saint-Marcel, an Insolvent.

The insolvent hath made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at his chief of business, in the parish of Saint-Marcel, on Monday, the twenty-second day of March instant, at two o'clock in the afternoon, to receive statements of his affairs and to appoint an assignee.

A. GERMAIN,
Interim assignee.

Sorel, 4th March, 1875.

1464

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Moïse Mayrand, of Sherbrooke, trader, an Insolvent.

I, George Etienne Mayrand, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street in the said city of Montreal, on the eighth day of April next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate generally. The insolvent is hereby notified to attend.

G. E. MAYRAND,
Assignee.

Montreal, 3rd March, 1875

1468

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de William J. Poupore et Joseph Piché, de Chichester, comté de Pontiac, commerçants associés, et faisant affaires sous les nom et raison de Poupore et Piché, faillis.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, No. 97, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, mardi, le treizième jour d'avril prochain, à 3 heures p. m., pour l'examen des faillis et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.
Montréal, 10 mars, 1875. 1451

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Joseph Elzéar Lanouette, commerçant, de la paroisse Saint-Anne de la Parade, failli.

Je, soussigné, G. E. Mayrand, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi, sous un mois, et de plus sont par les présentes notifiés de se réunir à mon bureau, No. 6, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, le quatorzième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., pour l'examen du failli, et le règlement des affaires de la faillite en général. Le failli est par les présentes notifié d'y assister.

G. E. MAYRAND,
Syndic.
Montréal, 8 mars, 1875. 1469

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de George Hawes, entrepreneur et constructeur, du village de Coaticook, failli.

Je, soussigné, H. C. H. Chagnon, syndic officiel, du village de Coaticook, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic.
Coaticook, 11 mars, 1875. 1457

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de James Dickinson, de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.
Montréal, 11 mars, 1875. 1449
No. 97, rue St. Jacques.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de Calixte Dupuis, commerçant, tant individuellement que comme membre de la société, faisant affaires sous les nom et raison de C. & L. Dupuis, comme commerçants, dans le canton de Barnston, failli.

Je, soussigné, H. C. H. Chagnon, syndic officiel, du village de Coaticook, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic.
Coaticook, 10 mars, 1875. 1459

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

No. 793.

Matthew George Mountain, de Québec, marchand,
Demandeur ;

vs.

François Laroche, junior, et Jules Drapeau, tous deux de la ville de Saint-Germain de Rimouski, marchands associés, et faisant commerce ensemble sous les noms et raison de Drapeau & Laroche,
Défendeurs.

Un bref de saisie a émané en cette cause.
S. BERUBÉ,
Député shérif.
Rimouski, 10 mars, 1875. 1455

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of William J. Poupore and Joseph Piché, of Chichester, county of Pontiac, traders, carrying on business in partnership under the name, style and firm of Poupore and Piché, Insolvents.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 97, Saint-James street, in the city of Montreal, on Tuesday, the thirteenth day of April next, at 3 o'clock p. m., for the examination of the insolvents and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
Montreal, 10th March, 1875. 1452

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Joseph Elzéar Lanouette, of the parish of Saint-Anne de la Parade, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, G. E. Mayrand, of the city and district of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are further notified to meet at my office, No. 6, Saint-James street, in the said city of Montreal, on the fourteenth day of April next, at three o'clock p. m., for the examination of the insolvent, and the ordering of the affairs of the estate in general. The insolvent is hereby notified to attend.

G. E. MAYRAND,
Assignee.
Montreal, 8th March, 1875. 1470

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of George Hawes, contractor and builder, of the village of Coaticook, an Insolvent

I, the undersigned, H. C. H. Chagnon, official assignee, of the village of Coaticook, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within a month.

H. C. H. CHAGNON,
Assignee.
Coaticook, 11th March, 1875. 1458

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of James Dickinson, of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.
Montreal, 11th March, 1875. 1450
No. 97, Saint-James street.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Calixte Dupuis, trader, individually as well as member of the partnership, carrying on business under the name and firm of C. & L. Dupuis, traders, in the township of Barnston, an Insolvent.

I, the undersigned, H. C. H. Chagnon, official assignee, of the village of Coaticook, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

H. C. H. CHAGNON,
Assignee.
Coaticook, 10th March, 1875. 1460

INSOLVENT ACT OF 1869.

No. 793.

Matthew George Mountain, of Quebec, merchant,
Plaintiff ;

vs.

François Laroche, junior, and Jules Drapeau, both merchants, of the town of Saint-Germain de Rimouski, and partners under the name, style and firm of Drapeau & Laroche,

Defendants.
A writ of attachment has issued in this cause.
S. BERUBÉ,
Deputy sheriff.
Rimouski, 10th March, 1875. 1456

ACTE DE FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de Sigmund ou Sigismund Peartree, fabricant de chapeaux de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, David J. Craig, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations, sous un mois.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.
1453

Montréal, 11 mars, 1875.

INSOLVENT ACT OF 1869.

In the matter of Sigmund or Sigismund Peartree, of the city of Montreal, hat and cap manufacturer, an Insolvent.

I, the undersigned, David J. Craig, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me, within one month.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.
1454

Montreal, 11th March, 1875.

Licitations.

LICITATION.

Province de Québec }
District de Beauharnois } Cour Supérieure.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure du Bas-Canada, siégeant à Beauharnois, dans le district de Beauharnois, rendu le premier de mars, mil huit cent soixante-et-quinze, dans une cause dans laquelle Joseph Amiot, cultivateur, de la paroisse de Saint-Etienne dans le district de Beauharnois, est demandeur, et Jacques Amiot, fils de Jacques, cultivateur, de la paroisse de Sainte-Philomène; Jacques Amiot fils de Joseph, cultivateur, de la paroisse de Saint-Urbain Tremier, Félicite Laberge, fille majeure et usant de ses droits, de la paroisse de Sainte-Martine; Joseph Laberge, cultivateur du dit lieu de Sainte-Martine, en sa qualité de tuteur à Zotique, Charles, Ermeline *alias* Armelie, Théophile, Marguerite *alias* Martine et Etienne Laberge, enfants mineurs issus du mariage du dit Joseph Laberge, avec feu Félicite Marleau, sont défendeur, ordonnant la licitation d'un certain immeuble désigné comme suit, savoir :

Une terre située dans la côte Sainte-Marguerite, dans la paroisse de Sainte-Philomène, susdite, contenant trois arpents de largeur, sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins; tenant par-devant au chemin de la Reine de la dite côte Sainte-Marguerite; par derrière, aux terres de la paroisse de Saint-Isidore, d'un côté au nord-est, à Joseph Huot, et de l'autre côté au sud-ouest, aux héritiers Paul Loisel, ou représentants—avec une maison et allonge, une autre petite maison, deux granges, une écurie, une étable et autres bâtisses dessus construites.

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur ou enchérisseurs le VINGT-TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite cour, dans la ville de Beauharnois, sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges déposé au greffe du Protonotaire de la dite cour. Toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire, à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé, comme susdit, pour la vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

DURANCEAU & SEERS,

Proc. du Demandeur.

Beauharnois, 5 mars, 1875.

1461

[Première publication, 13 mars 1875.]

Licitations.

LICITATION.

Province of Quebec, }
District of Beauharnois. } Superior Court.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court of Lower Canada, sitting at Beauharnois, in the district of Beauharnois, rendered on the first day of March one thousand eight hundred and seventy five, in a cause in which Joseph Amiot, of the parish of Saint Etienne, in the district of Beauharnois, farmer, is plaintiff, and Jacques Amiot, son of Jacques, of the parish of Sainte Philomène, farmer; Jacques Amiot, son of Joseph, of the parish of Saint Urbain Tremier, farmer, Felicite Laberge, of the parish of Sainte Martine, spinster; Joseph Laberge of the said place of Sainte Martine, farmer, in is quality of tutor to Zotique, Charles, Ermeline *alias* Armelie, Théophile, Marguerite *alias* Martine and Etienne Laberge, minor children born of the marriage of the said Joseph Laberge with the late Félicite Marleau, are defendants; ordering the licitation of a certain immoveable described as follows, to wit :

A land situate in the concession of Sainte Marguerite, in the aforesaid parish of Sainte Philomène, containing three arpents of width by twenty-eight arpents in length, more or less; bounded in a front by the Queen's highway of the said concession of Sainte Marguerite; in rear by the lands of the parish of Saint Isidore; on one side, towards the north-east, by Joseph Huot and on the other side, towards the south-west, by the heirs Paul Loisel or representatives; with a house and *addition*, another small house, two barns, a horse stable, a cow stable, and other buildings thereon erected

The above described immoveable will be put to auction and adjudged to the last and highest bidder or bidders, on the TWENTY-THIRD day of SEPTEMBER next, sitting the court, in the court room of the court house, in the town of Beauharnois, said district, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the protonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw to be made to the said licitation, must be filed in the office of the protonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

DURANCEAU & SEERS,

Attorneys for Plaintiff.

Beauharnois, 5th March, 1875.

1461

[First published, 13th March, 1875.]

Gaspar de Brindley de Brindley

...
...
...
...
...

...
...
...
...
...

...
...
...
...
...

...
...
...
...
...

